CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 3 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures neuf, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 22 novembre deux mille vingt-quatre qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Gauthier CARON-THIBAULT, Corine FAUGERON, Martine FIGUEROA, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Julien ROUET, Antoine SIGWALT, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN.

Absent.e.s ayant donné pouvoir :
Audrey PULVAR a donné pouvoir à Véronique LEVIEUX
Christel TORIELLO a donné pouvoir à Julien ROUET
Yohann ROSZÉWITCH a donné pouvoir à Benoîte LARDY
Jean-Paul MAUREL a donné pouvoir à Jacques BOUTAULT

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 09.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024

Ordre du jour

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2024 PC 19 Désignation du secrétaire de séance

2024 PC 24 Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

2024 PC 16 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2024

2024 PC 21 Dotations de l'état spécial du secteur Paris Centre pour l'année 2025, au titre du Budget primitif

2024 PC 22 Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil de Paris Centre.

2024 PC 23 Adoption de la nouvelle charte de conseils de quartier de Paris Centre

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2024 DAC 456 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Christo et Jeanne-Claude au 24 rue Saint-Louis en l'Île (4e).

2024 DAE 285 Subvention de fonctionnement 2025 (5,5 millions d'euros) et subvention d'investissement 2025 (249 000 euros) et conventions avec le Forum des Images (Paris Centre).

2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 104 Caisse des écoles (Paris Centre) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 121 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2025 (6 670 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**.**

2024 DASCO 166 Vacances Arc-en-ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel.

2024 DASCO 157 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (179 889 euros) au titre des services de restauration pour 2025.

2024 DASCO 159 Collèges publics - Contribution (143 063 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2025.

2024 DJS 132 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.

2024 DLH 126 Prorogation de la location de divers immeubles communaux à Paris Habitat OPH – Avenants à baux emphytéotiques.

2024 DLH 171 Réalisation, 66 - 70 rue Réaumur (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par IMMOBILIÈRE 3F - Subvention (151 244 euros).

2024 DLH 177 Réalisation, 35-37 rue Charlot (Paris centre) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (112 792 €).

2024 DLH 178 Réalisation, 16 rue de la Corderie (Paris centre) d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux par Immobilière 3F-Subvention (841 906 euros)

2024 DLH 182 Réalisation, 13-15 rue du Croissant (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration d'un logement social PLS par ELOGIE-SIEMP - Subvention 42 285 €.

2024 DLH 238 Réalisation, dans divers arrondissements, de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 16 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

2024 DLH 244 Réalisation, 54 rue du Roi de Sicile (Paris Centre) d'un programme de rénovation d'une résidence sociale comportant 15 logements avec création d'îlots de fraîcheur par 3F Résidences.

2024 DLH 247 Réalisation 51 rue Saint Antoine (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration comportant 7 logements (4 PLA I et 3 PLUS) par Paris Habitat. - Subvention (168 642 euros)

2024 DLH 306 Réalisation, 46 rue des Gravilliers (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (109 687 euros).

2024 DLH 308 Réalisation, 4 rue Thorel (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (50 625 €).

2024 DLH 309 Réalisation, 43 rue Berger (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - subvention (33 750 €).

2024 DLH 310 Réalisation, 96 rue Quincampoix (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 5 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (42 187 euros).

2024 DLH 316 Réalisation, 15 rue des Innocents (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (125 641 euros).

2024 DLH 338 Réalisation, 39 rue de Poitou (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 10 logements sociaux (4 PLA I - 3 PLUS - 3 PLS) par ELOGIE SIEMP – Subvention (764 711 euros).

2024 DLH 365 Réalisation, 42 Rue de la Verrerie (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 13 logements sociaux (8 PLA I - 5 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 203 390 euros).

2024 DLH 367 Réalisation 18 rue de Turbigo (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 18 logements sociaux (10 PLAI - 8 PLUS) par la RIVP - Subvention (4 121 366 euros).

2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

2024 DVD 126 Projet d'aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) - Avenant n° 1 à la convention de transfert de maitrise d'ouvrage avec l'EPRND.

2024 DVD 129 Projet de transformation des abords de Notre-Dame - Convention de partenariat et participation financière avec le CAUE pour les actions de médiation transitoire et de signalétique.

2024 SG 88 Subvention de la Ville de Paris d'un dispositif audiovisuel pour assurer une retransmission gratuite de la cérémonie de réouverture de la Cathédrale Notre-Dame de Paris (Paris Centre)

VŒUX

VPC 2024 27 Vœu présenté par d'Ariel Weil, Yohann Roszéwitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Michel Blanc

VPC 2024 30 Vœu présenté par Shirley WIRDEN relatif à la création d'un parcours mémoriel parisien autour de la persécution des femmes dans le cadre des « chasses aux sorcières »

VPC 2024 31 Vœu présenté par Aurélien Véron relatif à l'accès à l'Académie du climat

VPC 2024 32 Vœu présenté par Aurélien Véron relatif au Lancement Conseil Sécurité & Prévention

VPC 2024 33 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif au positionnement des vœux, des questions écrites et orales dans le déroulé des séances du Conseil de secteur.

VPC 2024 36 Vœu déposé par Jacques Boutault et le groupe écologiste de Paris Centre relatif à la démocratie participative locale, déposé par le groupe Écologiste de Paris Centre

VPC 2024 34 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à la suppression de places de stationnement rue de l'amiral de Coligny.

VPC 2024 35 Vœu présenté par Martine Figueroa avec le soutien de nombreux habitants, relatif à la mise en place de solutions pour les personnes sans-abris dans Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonsoir à tout le monde. Je propose que l'on commence ce Conseil, il y a des retardataires, ce n'est pas grave, ils nous rejoindront en cours.

Je salue les nombreux membres présents, en particulier les présidentes et présidents de Conseil de quartier qui sont venus pour l'hommage que l'on va rendre en début de Conseil.

Pour commencer ce Conseil, je vais signaler les pouvoirs qui ont été donnés.

Ariel WEIL annonce les pouvoirs et les absences.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Jean-Paul Maurel, absent, m'a donné pouvoir. Il vous a été envoyé ainsi qu'à l'administration, monsieur le Maire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

COMMUNICATIONS

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose que l'on commence tout simplement, avant de désigner un secrétaire de séance, par une communication triste, un hommage à Hélène DE BARMON. Je le dis, avec son fils présent, Thibaud, que je voudrais saluer, lui rendre hommage s'il vous plaît.

Hélène DE BARMON, dont nous avons appris il y a quelques jours à peine la disparition, nous étions beaucoup à être en contact avec elle, je lui avais parlé récemment, je crois qu'aucun d'entre nous n'était prêt à avoir cette nouvelle, nous ne nous y attendions pas. Je l'avais trouvée très positive, très enthousiaste, très remontée, très touchée aussi par les différentes communications que l'on avait pu avoir avec elle, les uns et les autres.

Je voudrais pour ce moment d'hommage que l'on puisse avoir chacun une parole, chaque groupe pourra intervenir et dire un petit mot.

Je voudrais simplement citer, Thibaud, si vous m'y autorisez, les mots que vous m'avez dits. Elle était tombée littéralement amoureuse de Paris en arrivant pour ces études de droit dans les années 80, amoureuse de son élégance, de la vie littéraire, de ses expositions. Dire aussi qu'elle était passionnée de Paris Centre, passionnée des lieux, mais

passionnée des gens aussi, ce qui l'a fait s'engager comme conseillère de quartier, comme présidente ensuite du Conseil de quartier dans le 2e arrondissement devenu Paris Centre, sur lequel elle avait une vue, une vue très intéressante. Je voudrais simplement, avant de passer la parole, dire une chose, c'est que c'est Véronique LEVIEUX qui va s'exprimer dans un instant qui m'avait présenté Hélène DE BARMON, nous avions en commun cette réflexion sur la redistribution de l'espace public. Vous savez qu'elle est au cœur de notre projet municipal, de notre mandat, qu'elle et moi et une grande partie de ce Conseil, nous avions à cœur de ne pas transformer en une redistribution à usage unique qui serait celui des terrasses, des terrasses étendues, et combien de fois on en a discuté, combien de fois on a arpenté la rue des Petits Champs, tout ce 2e arrondissement avec toi, Véronique, avec d'autres, avec Dorine. Je voudrais lui rendre hommage avant de donner la parole. Boris JAMET-FOURNIER qui est en charge des conseils de quartier, qui était aussi très ému, toi qui avec Amina m'avez donné cette nouvelle. J'ai souvenir d'une conversation très récente avec Hélène, je crois pouvoir dire que nous sommes tous sous le choc, que ce soit le Conseil, que ce soit l'assemblée présente. Je sais qu'Amina, tu as parlé avec le co-président, qui ne peut pas être là ce soir, Stéphane, et qui s'en excuse, qui était aussi très choqué. Je crois que vous avez aussi convenu de ton expression. Dans l'ordre que vous voulez, peut-être Véronique, et Amina pour prendre la suite, et chacun des groupes peut s'exprimer.

Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective

Je vais commencer, comme cela je ne vais pas pleurer. Je vais parler au nom du groupe. Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous. Bonjour à toutes les conseillères et tous les conseillers réunis aujourd'hui. Bonjour Monsieur DE BARMON.

Merci de m'avoir transmis les éléments hier sur cette bien triste nouvelle. Je suis très émue de vous voir aussi nombreux et nombreuses sur ces chaises qui sont souvent très vides, merci d'avoir fait le déplacement. Vous avez été extrêmement nombreuses et nombreux à partager des éloges sur Hélène. Je vais lire le texte que j'ai rédigé, sinon je pense que je ne vais pas pouvoir parler de manière intelligible.

Il y a beaucoup de qualificatifs qui pourraient décrire Hélène et je vais vous en partager quelques-uns, qui sont le fruit de ma perception et de nos nombreux échanges, et également de l'ensemble des mails qui ont déferlés depuis l'annonce de son décès hier après-midi. Hélène était généreuse et altruiste, elle ne ménageait pas sa peine pour répondre à l'ensemble des très nombreuses interrogations personnelles des conseillères et conseillers de quartier, elle prenait le temps de faire des recherches, bien qu'elles ne soient destinées qu'à une ou deux personnes.

Hélène était quelqu'un d'engagé, elle a œuvré pendant des années au sein du Conseil de quartier d'abord Vivienne-Gaillon puis Louvre-Opéra. Elle préparait minutieusement chaque Conseil, et animait avec bienveillance et rigueur l'ensemble des échanges. Avant son hospitalisation, jamais elle n'avait manqué une séance, et elle le disait fièrement, toujours présente et disposée à faire avancer au maximum les échanges et le travail collaboratif. Même pendant son hospitalisation, elle écrivait très fréquemment sur la boucle que nous avions avec Stéphane, une petite boucle à trois pour suivre l'avancée des différents sujets chers au Conseil de quartier, elle envoyait encore des mails à la Mairie alors qu'elle était à l'hôpital.

Hélène était sans nul doute courageuse. En effet, beaucoup étaient sidérés hier par cette terrible nouvelle, si soudaine avec Stéphane elle restait positive, pleine de gratitude à l'égard de ses nombreux proches, et d'ailleurs des personnes, des membres des conseils de quartier, qui venaient quotidiennement lui rendre visite.

Enfin, Hélène était curieuse et cultivée. Elle ne cessait de recommander des pièces à voir à l'Opéra-Comique ou encore à la Comédie Française, elle profitait au maximum du quartier Louvre-Opéra. Elle avait plaisir à y emmener ses proches, notamment son filleul. Elle racontait également avec joie ses voyages, notamment en Afrique lors des dîners parfois organisés après le Conseil de quartier.

Pour toutes ces raisons, je me joins aux membres du Conseil de quartier Louvre-Opéra et à l'ensemble des conseillères et conseillers de quartier de Paris Centre qui ont souligné qu'elle nous manquerait grandement.

Stéphane, comme l'a indiqué Monsieur le Maire, très affecté par ce décès brutal, qui était co-président du Conseil de quartier Louvre-Opéra avec Hélène, m'a chargé de l'excuser de ne pas pouvoir être parmi nous. Je vous lis donc les quelques lignes qu'il m'a partagées : « *cette nouvelle brutale me laisse sans voix, et sa disparition me touche tout particulièrement. Hélène m'a notamment transmis durant toutes ces années son engagement au sein du Conseil de quartier Vivienne-Gaillon, puis Louvre-Opéra, un quartier qui nous offre tant de richesses, mais qui exige aussi une vigilance éclairée. Hélène continuera, j'en suis sûr, de nous accompagner par la force de sa pensée* ».

Enfin, je vais vous lire quelques mots d'un poème qu'il m'a été demandé de lire par plusieurs conseillers de quartier, un poème de Henry Scott Holland sur la mort : « *La mort n'est rien, je suis seulement passé dans la pièce d'à côté. Je suis moi, vous êtes vous. Ce que nous étions les uns pour les autres, nous le sommes toujours. Donnez-moi le nom que vous m'avez toujours donné, parlez-moi comme vous l'avez toujours fait, n'employez pas un ton différent, continuez à rire de ce qui nous faisait rire ensemble, souriez, pensez à*

moi, que mon nom soit prononcé à la maison comme il l'a toujours été. La vie signifie ce qu'elle a toujours signifié. Elle est ce qu'elle a toujours été, le fil n'est pas coupé. Pourquoi serais-je hors de votre pensée, simplement parce que je suis hors de votre vue ? Je vous attends, je ne suis pas loin, juste de l'autre côté du chemin ».

Je voulais juste lire ces quelques mots. Encore merci à vous toutes et tous

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

[…] Merci d'avoir tenu, pour Hélène. Véronique ?

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, cher Amina. Mesdames et Messieurs. Cher Thibaud. Il faut que je fasse comme Amina, excusez-moi. Nous avons donc appris le décès d'Hélène DE BARMON hier, cher Thibaud, nous vous adressons au nom du groupe Paris en Commun nos plus sincères condoléances.

J'ai eu le plaisir de rencontrer Hélène, cela fait bientôt près de 10 ans, en tant qu'élue du 2e arrondissement. Hélène, déjà très engagée, voire déjà peut-être présidente du Conseil de quartier Vivienne-Gaillon. Même si nous n'étions pas toujours d'accord sur tous les projets municipaux, au fil des réunions et des échanges, nous avons développé une relation [COUPURE SON 08.47.8] simple cordialité.

Elle a fait des études de droit, elle était avocate, elle avait une exigence dans ses engagements, une exigence concernant la parole tenue, notamment de la parole des élus, de la parole de la politique, sinon gare à nous, gare au rappel. Avec Hélène, il fallait avoir des arguments solides.

C'était une femme très intelligente, elle était très vigilante sur les mésusages de l'espace public, Ariel, tu l'as rappelé, notamment, pas que. Nous avons eu l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises. Elle continuait de son lit d'hôpital à m'évoquer certains établissements très problématiques de notre quartier, et je la rassurais plus ou moins, je lui rappelais notre détermination, même si pour certains établissements la tâche était compliquée.

Hélène ne lâchait rien. Elle a toujours gardé, jusqu'au bout, un œil sur son quartier, comme Amina l'a rappelé, quartier qu'elle adorait et qu'elle défendait en tant que citoyenne investie avec cet engagement sincère et droit au service de la démocratie locale et de la vie de son

quartier et de son arrondissement. Ce type d'engagement citoyen, avec cette rigueur et cet investissement, nous oblige à nous, élus, en tant qu'élus, il faut [COUPURE SON 00.10.07] et être à la hauteur. Hélène était une présidente très appréciée, très respectée et je sais qu'avec Stéphane, que tu as cité, Amina, elle t'avait accueillie, toi jeune élue, au Conseil de quartier Vivienne-Gaillon. C'était des éléments présents ici, je sais qu'il y en a, Vivienne-Gaillon, ils sont eux aussi exigeants, et ils t'avaient accueillie avec cette bienveillance.

Elle aimait profondément son quartier, le quartier autour de la rue Saint-Augustin, elle appréciait le jardin du Palais-Royal et j'avais eu l'occasion… pardon… elle était aussi très attachée au patrimoine très caractéristique de beaucoup d'acteurs de ce Conseil de quartier, avec plusieurs d'habitants, dont Phillipe GODOY qui présidait le Conseil de quartier, ils avaient [COUPURE SON 00.10.56] qui est admirable, qui est très belle, c'était une très belle réussite. Cet été, nous avons beaucoup échangé, notamment par WhatsApp, nous avions parlé de la culture, nous savons tous qu'un de ses derniers plaisirs a été de pouvoir assister à une représentation théâtrale, une pièce de Marivaux, je crois.

Nous avions eu l'occasion d'échanger sur les pièces, sur la Comédie Française, nous avions aussi échangé sur les Jeux olympiques et paralympiques. Elle avait souhaité acheter des places, mais son état de santé ne lui avait pas permis d'y assister. Elle a mené des épreuves, comme certains sportifs, mais elle a mené un combat, au long de ces longues années, bien plus courageux, bien plus exemplaire, sans jamais se plaindre et dans la dignité. Elle en a gagné des batailles.

Je vous remercie, et vous adresse à nouveau mes plus sincères condoléances. Excusez-moi pour mon émotion.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Véronique. Vous voyez qu'ici, Hélène ne laissait pas indifférents les membres du Conseil. Certains qui, comme Véronique ou Jacques BOUTAULT que j'associe ici, l'ont connue pendant longtemps, évidemment. Je voudrais permettre à chaque groupe de s'exprimer, je crois qu'Aurélien lui a rendu hommage aussi et souhaite dire quelques mots.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

[COUPURE SON 00.12.16] Chers collègues, chers habitants, je crois que l'émotion est générale. Mon premier engagement municipal, c'était elle. Jacques BOUTAULT était maire, nous étions opposants, mais elle arrivait toujours à trouver un juste milieu, avec un côté assez équilibré, beaucoup d'écoute, beaucoup de fermeté, beaucoup d'énergie, assez lumineuse, toujours là, toujours présente sur tous les sujets. C'est vrai que c'est le premier

engagement, pas municipal, mais de quartier, que j'ai fait. Pendant des années, nous avons échangé, elle était à l'hôpital, nous échangions par mail. Elle a toujours été là, présente, debout. Nous nous croisions parfois en rentrant de spectacle, c'était aussi une amoureuse de musique. Je crois que nous avons perdu une belle lumière du quartier.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Aurélien. [COUPURE SON 00.13.09] Je souhaitais également citer son engagement, notamment en faveur de la défense du square Louvois, au côté de Stéphane et d'autres. Je crois que personne ne pourra passer près du square Louvois sans penser à cette fontaine, à ce square qui va d'ailleurs entrer dans une nouvelle phase de travaux, à cette école Louvois qui tient beaucoup à cœur du Conseil de quartier, à Hélène, à Stéphane, et qui va devenir une rue aux écoles, qui va connaître encore un aménagement, et évidemment toute la rue de Richelieu. Je crois que l'on aura à cœur de rendre hommage à Hélène avec les conseils de quartier, au moment opportun et sous une forme que l'on va discuter avec vous. Il était important pour nous de lui rendre hommage à ce Conseil de quartier. Luc, tu étais aussi un habitant du 2e arrondissement qui l'a connue.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Bien sûr, c'est un coup dur de perdre Hélène. J'ai d'abord connu Hélène dans la sphère privée, puisque nous avons une bonne amie en commun. C'est dans cet espace qu'elle m'a interpellé, plusieurs fois, puisqu'elle n'était jamais au repos, elle essayait toujours d'entamer la discussion sur des sujets qui concernent notre arrondissement [COUPURE SON 00.14.28] et concitoyens et concitoyennes qui s'engagent pour la collectivité. C'était toujours un plaisir de l'entendre, même si l'on se faisait un peu remonter les bretelles, parfois je la croisais dans la rue et elle en remettait une couche, mais c'était toujours un plaisir de discuter avec des concitoyens et des concitoyennes comme elle.

Je présente donc, au nom de notre groupe, toutes nos condoléances à sa famille et, bien sûr, nous nous souviendrons d'elle et la regrettons. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je vous propose de respecter une minute de silence.

L'assemblée observe une minute de silence.

Je vous remercie. Je vous propose d'interrompre une minute le déroulé de cette séance, pour permettre à la famille de quitter le lieu.

Interruption de séance de 19 h 29 à 19 h 30.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2024 PC 19 Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Je vous propose de reprendre l'ordre plus ou moins normal de ce Conseil, pour annoncer d'abord la désignation de la secrétaire de séance. Je dis « la », car c'est Raphaëlle RÉMY-LEULEU qui est désignée par le sort. Si vous êtes d'accord, si personne ne vote contre, ne s'y oppose, ne s'abstient. Je vous remercie, Raphaëlle RÉMY-LEULEU est la secrétaire de séance.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 PC 16 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2024

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2024. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je renvoie à la prochaine séance l'adoption du procès-verbal du Conseil du 5 novembre, qui était trop proche pour que vous ayez le temps suffisant pour le relire. Il sera proposé de l'adopter à la prochaine séance, en janvier 2025.

Je vous propose de commencer par une communication, pardon de cette transition un peu abrupte, avec des sujets financiers, mais j'ai une proposition différente à faire sur l'ordre du jour : bien que l'on vote toujours les vœux à la fin de la séance, je vous propose, pour tenir compte de la présence de quelqu'un qui est là de manière exceptionnelle, nous avons ici Rama DIOP, la compagne de Michel BLANC, qui est ici et qui peut rester un peu avec nous. Je voudrais que l'on puisse délibérer sur le vœu qui concerne Michel BLANC pour un lieu. Vous savez que nous l'avions reporté à cette séance, je voudrais que l'on puisse

l'avancer. Je vous propose qu'on le présente, pour que l'on puisse libérer Rama. Je propose que tu commences, Benoîte LARDY, adjointe déléguée à la culture.

VŒUX

VPC 2024 27 Vœu présenté par Ariel Weil, Yohann Roszéwitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Michel Blanc

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Mesdames et messieurs. C'est un vœu en faveur de la dénomination d'une place de Paris Centre en hommage à Monsieur Michel BLANC.

Michel BLANC, vous le connaissez tous et toutes, je crois, forcément, a rencontré le succès dès le début de sa carrière avec la troupe du Splendid fondée en 1974, certains d'entre vous n'étaient pas nés, dans le théâtre du même nom alors situé rue des Lombards dans le 4e arrondissement. Cette troupe du Splendid, en représentant et en ancrant les changements sociaux ayant suivi mai 68, a participé d'une révolution culturelle et de l'humour en France, permettant un renouveau du théâtre populaire. Ces œuvres, celles du Splendid et aussi donc évidemment de Michel BLANC acteur du XXe siècle. Cette troupe a également contribué à la création de références communes, partagées par l'ensemble des Français, dépassant les frontières entre le théâtre et le cinéma, du fait de l'adaptation des succès sur scène en films, en particulier et en commençant par la trilogie des Bronzés, désormais reconnue comme un classique du cinéma français. Évidemment que dans son rôle de Jean-Claude DUSSE, Michel BLANC a incarné le Français moyen, duquel on rit avec tendresse et attachement, dont la maladresse romantique a su charmer le cœur du public, ses répliques devenant de véritables citations comme le désormais culte : « sur un malentendu, ça peut marcher ». Pardon, Michel BLANC, c'était l'humour, donc je pense qu'il faut en faire.

Le comédien ne s'est pas limité à ce rôle de dragueur de gauche, non, gauche, pardon. Dans les années 2000, il a également eu des succès dans des rôles dramatiques comme Les Témoins, La Fille du RER d'André TÉCHINÉ, ou encore Le Deuxième Souffle d'Alain CORNEAU, révélant ainsi toute la richesse et la variété de son jeu. Michel BLANC s'est également illustré comme scénariste et réalisateur dans les années 90 avec Marche à l'ombre, Grosse Fatigue, ou encore la comédie dramatique Embrassez qui vous voudrez, dans laquelle il s'est offert un rôle sur mesure.

Il a fréquenté tout au long de sa vie, depuis ses débuts au Splendid jusqu'à maintenant, jusqu'au moment de son décès, Paris Centre et en particulier le 4e arrondissement, dont il était un habitué des cafés, où il habitait aussi, je crois, avec vous lors de ses obsèques qui se sont tenues à l'église Saint-Eustache. Michel BLANC nous a quitté, excusez-moi, je suis aussi émue finalement, le 3 octobre dernier, et le vide que le décès de cet homme qui était, je parle de l'homme d'abord, qui était charmant, j'ai eu l'occasion de le rencontrer il y a très longtemps, timide, presque, honnête, simple, comme tous les gens qui ont un immense talent, humble, et évidemment, ce monument du théâtre et du cinéma français, font que Ariel Weil, Maire de Paris Centre, et Yohann ROSZÉWITCH, adjoint au Maire en charge de la mémoire, et les élus du groupe Paris en Commun émettent le vœu en hommage à Michel Blanc. Je vous demande, chers collègues, de réagir, et de bien vouloir voter ce vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte. Le vœu, c'est littéralement qu'une place de Paris Centre, puisque tu l'as d'ailleurs rappelé, entre le Splendid dans le 4e arrondissement, Michel BLANC qui fréquentait beaucoup la Place des Vosges, qui habitait le 3e arrondissement, on a véritablement un personnage de Paris Centre. Et puisque tu as cité Embrassez qui vous voudrez, je ne peux pas m'empêcher, j'ai revu ce film choral il n'y a pas très longtemps, de dire que Michel BLANC, à l'image de ce film, a tourné avec les plus grands. Il est incroyable ce film, quoi que l'on en pense sur le fond, il y a Carole BOUQUET, Karine VIARD, Charlotte RAMPLING, Clotilde COURAU, Lou DOILLON encore très jeune, comme Gaspard ULLIEL dont cela doit être l'un des premiers rôles, j'imagine, en 2002, Jacques DUTRONC, Denis PODALYDES. Il a tourné avec les plus grands acteurs, les plus grands comédiens, toujours dans cette fluidité entre le cinéma et…

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Ce sont eux qui ont tourné avec lui.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En l'occurrence, il a pu parfois les diriger et tourner à leurs côtés. Dire à quel point je soutenais cette délibération, pardon, ce vœu qui est proposé. Pardon d'avoir inversé l'ordre. Vous voulez intervenir, Julien ?

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Chers habitants. Chère Madame. Je vous avais fait remarquer, Monsieur le Maire, qu'il me semblait important qu'en l'honneur de

Michel BLANC, un vœu comme cela aurait dû être porté en commun par tous les élus de Paris Centre et pas juste de Paris en Commun.

Je voulais dire que l'on votera bien sûr pour ce vœu, Michel BLANC était un grand acteur qui a marqué notre pays. Je l'ai croisé souvent à l'Usine, je pense qu'il faisait autant de sport que moi, c'était quelqu'un de très agréable, de très simple, qui aimait discuter avec les gens. Je pense que nous avons tous un bon souvenir de lui, pour faire court, dans notre arrondissement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est bien sûr un vœu qui a vocation à être porté par l'ensemble du Conseil Municipal. Martine FIGUEROA.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je trouve cela extraordinaire que l'on fasse une place pour Michel BLANC, car on ne peut pas s'empêcher, je suis désolée, c'est toute une tristesse de perdre quelqu'un que l'on aime, nous avons aussi perdu quelqu'un que l'on aimait, bien sûr, nous vous accompagnons dans cette douleur. Par contre, on ne peut s'empêcher de sourire à chaque fois que l'on évoque son nom, parce que c'est trop bien. Je l'ai rencontré plusieurs fois, car il venait chercher son pain aux Castelblangeois. Il était très sympa avec les gosses, il parlait avec les habitants, mais Catherine a pu le rencontrer de temps en temps, on parlait des macarons à la pistache. Je n'ai pas vu s'il en achetait, en tout cas il achetait son pain.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On nous fait signe que oui. Merci beaucoup. Je vous propose que l'on vote sur cette délibération s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, le vœu est adopté à l'unanimité.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce qui nous permet de reprendre le cours de ce Conseil, pardon d'avoir bouleversé l'ordre du jour. Merci à Rama.

C'est la vie des conseils, nous allons totalement changer de sujets, nous allons aborder des sujets qui sont des sujets plutôt financiers en ce début de Conseil, nous commençons avec des délibérations propres.

La première, c'est une communication d'ailleurs, pardon. Une communication sans vote comme c'est la règle et la tradition, pour communiquer sur les investissements localisés, les investissements d'intérêt local. Dans le public ce sont des conseillers de quartier qui sont là.

Il y a trois grands types de budgets, nous allons en parler dans cet ordre-là maintenant. Il y a les investissements localisés, les investissements d'intérêt local dits 2IL dans le jargon interne, et il y a l'état spécial d'arrondissement qui est le budget propre, on en parle dans la délibération juste après, nous avons pour habitude d'en rendre compte. Il est compliqué d'aborder par ces angles budgétaires les délibérations, car je trouve que cela fausse l'image des montants investis sur le territoire de Paris Centre. Je vais donc simplement essayer, de manière aussi succincte que possible, de vous donner une idée de ce qu'est le budget mis en œuvre sur le territoire de Paris Centre et qui ne correspond pas au seul budget propre de la Mairie de Paris Centre. Comme ces budgets sont de types administratifs différents, ils font l'objet d'un établissement, d'un vote, d'une association de la Mairie de Paris Centre qui est, dans les textes en tout cas, différente. La réalité est que nous sommes évidemment très associés à l'élaboration de tous ces budgets. Par exemple, à travers une conférence de programmation des équipements, là aussi les termes, oubliez-les immédiatement, il se trouve que cela est fixé par la loi ou le règlement que certains, Jacques BOUTAULT en son temps, on a l'habitude de ces conférences où la Maire de Paris, avec les maires ou leurs représentants tranchent ce budget.

La première partie, ce sont des investissements localisés de type 1 et 2, je dis cela aussi pour les conseillers de quartier, encore une fois, j'ai presque honte d'utiliser ces termes, mais ce sont les termes de l'art. Normalement, et sur le papier, le Conseil municipal a peu de marges de manœuvre, car ce sont des montants de grande ampleur. Et puisque ce sont des montants de grande ampleur, le règlement parisien veut qu'ils soient décidés par la Mairie de paris, et évidemment par le Conseil de Paris. Mais dans la pratique, nous sommes très associés à cela. On a un premier type, il se trouve que c'est comme cela, ils sont classés en IL de type 1. Là, ce sont de grandes opérations, et je voudrais les rappeler ici dans cet exercice de transparence. C'est un montant pour Paris Centre [COUPURE 00.30.37] avec, par exemple, une opération à 2 263 000 €, pour être précis, de travaux dans l'église Saint-Merry qui ont été consacrés à la rénovation du grand orgue, avec un budget de 3 128 000 € pour la création de la cuisine centrale dont nous avons très souvent parlé ici, c'est un pur projet de Paris Centre que nous avons élaboré et qui a été voté par le Conseil de Paris. La cuisine centrale, vous le savez, permettra de proposer des repas chauds dans toutes les cantines des 1er, 2e, et 3e arrondissements d'ici deux ans, que nous suivons, que Karine BARBAGLI suit d'un œil très attentif.

Il y a d'autres types d'IL, d'investissements localisés, ceux qui concernent la végétalisation de l'espace public, l'entretien des espaces verts, des gymnases, des centres d'animation, et des équipements de proximité. Ce sont des sommes plus modestes, on parle de plusieurs centaines de milliers d'euros, mais tout de même, c'est dans cette poche qu'Embellir votre quartier, je crois, mieux que les conseillers de quartier connaissent cette opération, Embellir votre quartier, ce sont quand même plus de 1 300 000 € qui sont sur cette enveloppe. On peut penser aussi au jardin Nelson Mandela, à l'entretien de la place de la République.

Ensuite, on a un autre type d'investissement, pardon [COUPURE 00.31.56] d'intérêt local. Je n'ai jamais compris pourquoi on avait des termes aussi proches, investissements localisés, investissements d'intérêt local, mais croyez-le, ils appartiennent à des structures administratives différentes, avec des modes d'élaboration et de vote différents. Encore une fois, tout cela n'a pas grand intérêt, ce qui compte c'est que nous y sommes très associés et qu'ils portent des projets au bénéfice des habitants. Sur les investissements d'intérêt local, nous avons en principe une marge de manœuvre prévue par les textes qui est plus grande. Ils concernent les équipements de proximité, les travaux sur l'espace public. Pour vous donner un aperçu des sommes qui sont investies par la Ville, ce sont plus de 4 000 000 d'euros pour les équipements de proximité et 2 300 000 € pour l'espace public. Je ne vais pas vous donner tous les projets, mais pour 2025, toutes les sommes que je mentionne sont pour 2025[COUPURE 00.32.48]. Pour vous donner quelques exemples, il y a dans les projets d'espace public des projets dits de grande rénovation. Quand on refait la chaussée ou les trottoirs, cela coûte très cher, par exemple, là, c'est une enveloppe à 1 800 000 €. Je sais que parfois, on nous tance, on nous dit que l'on ne va pas assez vite, mais ce n'est quand même pas rien, 1 800 000 €, pour refaire trottoirs ou chaussées. Des opérations d'espaces verts pour 0,5 million d'euros, des projets pour les équipements de proximité. Ce sont, pour les affaires scolaires, pas moins de 2 260 000 €, plus de 1 000 000 € pour la petite enfance, c'est-à-dire essentiellement les crèches, 300 000 € pour les affaires culturelles, plus de 200 000 € pour les équipements sportifs, on peut également citer dans les équipements de proximité la réfection de la bibliothèque Charlotte Delbo. Ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros sur chacune de ces opérations. La crèche des Petits Pères, tu le disais tout à l'heure, plus de 300 000 €, etc., l'école maternelle Chapon, l'école primaire Béranger, l'école polyvalente Pouletier. Pour l'espace public, nous pourrions citer le square Galli, le square Louis XIII sur la place des Vosges, avec des opérations à plusieurs centaines de milliers d'euros pour chacun d'entre eux. On peut faire la même chose, la rue de Réaumur, ce sont plus de 600 000 €, près de 700 000 €, pour simplement refaire le tapis de chaussée dans le cadre de l'opération de la création de la piste cyclable qui a déjà démarré par la rue du Temple.

Pardon pour cet exercice un peu laborieux, il me faut vous expliquer des catégories administratives différentes, mais vous avez compris mon message : ce sont des sommes qui, quel que soit le degré prévu par les textes de pilotage ou d'association de la Mairie de Paris Centre, en réalité, nous et notre Conseil sommes tout à fait en charge, d'abord, de solliciter ces budgets et ensuite de vérifier qu'ils seront bien dépensés et bien appliqués.

C'était une communication sans vote, puisque le règlement ne prévoit pas de vote, contrairement à ce qui va suivre dans un instant, les projets qui concernent le budget primitif. Le budget primitif, c'est le premier moment où l'on vote le budget pour l'année qui suit. Nous sommes en 2024, nous votons le projet de budget pour 2025 qui sera voté au Conseil de Paris de décembre. Il sera voté dans quelques jours par Paris pour l'ensemble des sommes que j'ai mentionnées. Il nous revient de voter, au Conseil de Paris Centre, ce budget qui concerne l'état spécial, c'est-à-dire le budget en propre de la Mairie. Voilà pourquoi je voulais, avant, vous faire cette communication, qui vous montre que les sommes en jeu sont bien plus importantes.

Je vais laisser Luc FERRY présenter cette délibération, en sa qualité d'élu en charge de la qualité des services publics, il en sera question, et des finances. Je voulais simplement dire et remercier les services centraux qui sont assis derrière moi, qui participent à ce Conseil, de la direction générale des services, pour l'effort important, nous avons là aussi débattu avec la Ville. Je voudrais souligner que pour la deuxième année consécutive, le budget participatif est en hausse significative par rapport à l'année précédente, encore plus par rapport à 2023. En tout, c'est presque 1 000 000 € d'augmentation entre 2023 et 2025 avec [COUPURE 00.36.18] une approche philosophique qui est que, plus nous investissons, j'ai cité à l'instant des investissements dans de nouveaux espaces verts, dans la végétalisation de l'espace public, par exemple, plus nous investissons, plus nous créons des besoins de frais de fonctionnement. Nous avons été, au terme de longs débats, suivis en grande partie par la Ville dans la nécessité d'augmenter le budget. Puisqu'il nous revient d'entretenir ses espaces verts, et puisque nous en avons créé de nouveaux, le budget d'entretien doit également suivre. Luc, je te laisse présenter dans les détails cette délibération.

2024 PC 21 Dotations de l'état spécial du secteur Paris Centre pour l'année 2025, au titre du Budget primitif

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services public, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Maire, vous avez *spolié* une bonne partie de mon intervention. Je n'ai plus grand-chose à valoriser.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Spoilé, pas spolié, quand même.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services public, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Vous m'excuserez, je vais essayer de ne pas me mélanger dans les chiffres, j'ai oublié mes lunettes, c'est un peu compliqué de lire mes notes.

Je vais vous donner les grandes masses sur les trois postes du budget primitif. Sur la dotation d'animation locale, nous avons… ne vous moquez pas… la dotation d'animation locale, pour le budget primitif 2025, s'élève à 896 292 €. La dotation de gestion locale s'élève à 7 130 631 €. La dotation d'investissement, qui ne bouge pas d'année en année, est à 447 817 €.

On peut noter que depuis 2023, ce budget a été en augmentation, comme le disait Monsieur le Maire, puisque l'on a gagné, entre 2023 et 2024, sur le budget primitif, 600 000 € ; sur 2024 et sur celui de 2025 dont il est question aujourd'hui, 300 000 € encore. Ce n'est pas une course à celui qui aura le budget plus élevé, qui fera le meilleur score, mais cela démontre quelque chose dans la gestion financière notamment, comme le disait Monsieur le Maire, les combats que nous menons auprès de l'Hôtel de Ville pour renforcer ces budgets.

Nous avons également eu, au titre de la dotation d'animation locale, une forte reversion au titre du fonds des maires. Le fonds des maires, c'est, nous avons des équipements de proximité sous gestion, et nous les louons parfois. Ce qui nous est reversé : 121 075 €, qui proviennent en partie de ces locations. Comme le disait Monsieur le Maire, nous avons obtenu dans ces arbitrages sur la dotation de gestion locale, qui est l'enveloppe la plus importante [COUPURE 00.39.23] € affectée à l'extension de l'alimentation bio des crèches, à l'entretien des deux cours oasis et à l'inflation des prix sur les jouets et les textiles. Vous

voyez que nous avons plaidé notre cause sur : tout augmente en ce moment, pour notre Mairie aussi, les charges augmentent.

Nous avons également obtenu 777 000 € pour le gardiennage du conservatoire Mozart et sa maintenance, et pour les centres d'animation, 12 292 €.

L'entretien des équipements liés au programme de végétalisation de l'espace public a été également débattu : fontaine des Innocents, implantation du mail, excusez-moi, planté sur le boulevard Henri IV ou la végétalisation des quais des Tuileries, l'entretien du pied des arbres, etc., pour une somme de 90 021 €.

Je ne vais pas m'étendre plus sur ces chiffres, cela fait déjà beaucoup de choses. Encore une fois, je conclurai en retenant que nous avons des débats avec l'Hôtel de Ville pour défendre notre budget [COUPURE 00.40.41] augmente. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Karine BARBAGLI me souffle que j'aurais pu évoquer les cours oasis. On crée des cours oasis, ensuite il faut les entretenir. Merci beaucoup, Luc. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce budget en propre, mais qui est moins important que l'ensemble du budget que l'on mobilise sur le territoire. Le budget primitif, c'est ce moment avant l'année où l'on annonce le budget. Nous aurons une deuxième étape, je l'annonce déjà, celle du budget supplémentaire, à peu près au printemps, où nous votons le budget rectificatif dans lequel nous pouvons reverser des sommes.

Je voudrais dire un dernier mot pour saluer la très bonne exécution de notre budget, je n'ai pas le montant, je ne sais pas à combien nous allons finir, mais nous allons finir assez proche de 100 %, c'était à peu près l'objectif qu'avait fixé Anne aux services, les remercier d'avoir une exécution forte, ce qui veut dire que l'année prochaine très peu de budget sera [COUPURE 00.41.34] reporté, mais ce sera l'année prochaine. Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

C'était juste pour savoir si nous pourrons être associés un peu en amont avant la présentation du budget supplémentaire. On découvre un peu les choses, il serait bien que l'on puisse être un peu associé. Merci beaucoup.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bien sûr. Sur le budget supplémentaire, il est assez mécanique, c'est le vote de tous les reports qui n'ont pas été dépensés, les sommes qui n'ont pas été dépensées, c'est calculé, c'est arrêté. Parfois, la partie politique, vous le voyez au Conseil de Paris aussi, c'est le

moment où l'on demande des sommes complémentaires. Cela peut être le cas ces dernières années, à cause de l'inflation, quand il nous en manque pour payer le chauffage ou des choses comme cela. C'est relativement mécanique, mais je veux bien que l'on prévoie une réunion pour les élus, pour leur présenter un peu à l'avance.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de le voter, c'était donc le budget primitif en ce qui concerne l'état spécial. C'est la délibération 2024 21. Qui vote contre ? Je vous remercie, 4 votes contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Avec les pouvoirs. Je laisse derrière moi l'administration compter les votes. Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ceci conclut la partie des délibérations consacrées à nos budgets. Vous avez vu que les termes sont très techniques, nous avons essayé de simplifier.

J'ai pris l'habitude d'annoncer le calendrier avant, après nous passons aux délibérations. J'essaye de ponctuer ce Conseil de moments plaisants.

Simplement pour rappeler, sinon Karine ne me le pardonnerait pas, mercredi 11 décembre, la semaine prochaine, toute l'après-midi à partir de 14 h, la fête de fin d'année pour les enfants de Paris Centre sur le parvis de la Mairie, et évidemment l'illumination du sapin de Noël et de toute la mairie à partir de 17 h. Le samedi 18 janvier : la cérémonie des vœux, je l'ai déjà dit la dernière fois, je crois, vous l'avez noté. Le prochain Conseil de secteur sera le 28 janvier, suivi du 25 mars. Les conseils de Paris, je vous laisse les voir, ils sont annoncés. Pardon, j'ai oublié d'annoncer des choses. Prochain café du Maire, ce sera ce samedi.

Raphaëlle RÉMY–LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

[Hors micro 00.44.08]

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, on ne dit rien jusque-là.

2024 PC 22 Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil de Paris Centre

2024 PC 23 Adoption de la nouvelle charte de conseils de quartier de Paris Centre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je reviens à notre Conseil et à son déroulé. Si les conseillers de quartier sont restés, c'est qu'ils attendent avec impatience que l'on vote les règlements. Je crois que l'on commence par le règlement intérieur du Conseil de secteur de Paris Centre. Vous savez qu'il a été débattu, il était question d'y introduire un certain nombre de choses, d'ailleurs, certaines sont en lien avec la prochaine délibération et concerne les conseils de quartier. Je vais laisser Boris JAMET-FOURNIER, conseiller de Paris, en charge de la participation citoyenne, des conseils de quartier, notamment, de présenter ce règlement intérieur.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Absolument, Monsieur le Maire. Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Puisque vous aimez les moments plaisants, je vais vous en offrir un, en discutant le règlement intérieur du Conseil de Paris Centre.

Il y a trois choses que nous essayons de faire, il y a beaucoup de choses que l'on essaye de faire, mais dans la manière dont nous conduisons les affaires de Paris Centre nous essayons d'écouter au plus possible la diversité la plus grande de publics, de s'améliorer sur la base de ce que l'on a entendu quand on a écouté, et de maximiser l'efficacité de notre action, de maximiser en temps humain, car tout cela n'est pas infini, ni dans une semaine, ni dans une journée, ni même dans un mandat, car je rappelle que l'on est déjà à plus de la moitié de ce mandat, il faut donc avancer.

Il y avait eu en début de mandat une promesse, un engagement, en tout cas une annonce que l'on avait faite, qui était de dire que l'on reverra le règlement intérieur, et ce sera pareil pour la charte des conseils de quartier, afin de s'améliorer. Comme je l'ai dit, nous sommes un petit peu après la moitié du mandat, mais, de fait, ce moment arrive, je vais m'intéresser au règlement intérieur pour apporter un certain nombre de modifications, d'améliorations, de forme, de fond.

Je vais passer assez rapidement, mais je veux quand même citer les plus importantes. Je parle de la forme, mais est-ce vraiment la forme, le fait de supprimer le masculin par défaut nous semble faire sens dans un monde où cela fait plus de 10 ans que l'on a une maire de

Paris, il me semble assez normal de pouvoir imaginer qu'un jour on aura une maire de Paris Centre, on verra quand, mais il n'y a pas de raison, le plus tard possible, voilà une annonce, vous avez bien fait de venir ce soir ! Sans rigoler, il n'y a pas de raison d'imaginer que la personne qui préside à la mairie de Paris Centre ne soit pas une femme.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Cela va même arriver sans doute ce soir, pendant la séance.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Cela va même arriver ce soir. Comme quoi, nous sommes vraiment à la page. Il y a la [COUPURE 00.47.13] du Conseil de secteur sur les panneaux de la mairie et évidemment sur internet, c'est quelque chose sur laquelle il fallait aussi mettre le règlement intérieur à jour.

Il y a, bien sûr, les vœux du Conseil de quartier, mais je pense que l'on prendra le temps, sur la deuxième délibération, d'en dire un mot.

Puisque l'on parle de participation citoyenne, il y a la facilitation du processus de pétition. Le processus de pétition de la Ville, ce n'est pas quelque chose qui est d'une popularité sans borne puisqu'aujourd'hui il n'a pas été utilisé. Il faut avoir réuni en deux mois 2000 signatures, c'est la limite fixée en début de mandat. Il faut se rendre à l'évidence, probablement que 2000 signatures, cela dissuade les ardeurs et peut-être [COUPURE 00.48.06] un étiage plus raisonnable pour qu'un vœu soit transmis au Conseil de secteur et discuté par nos membres.

Dans les améliorations de ce règlement intérieur, il y a également une clarification des durées d'intervention. On avait un Conseil assez… Ariel me fait signe, un règlement assez difficile à comprendre, avec des deux minutes, des trois minutes, nous avons essayé d'aligner sur trois minutes.

Il y a un dernier point sur lequel je voulais conclure et qui me semble utile. On le voit ce soir, on commence à peine le Conseil, il est déjà 20 h 2, c'est de changer le mode de fonctionnement, en proposant que les élus qui souhaitent s'exprimer sur une délibération s'inscrivent en amont auprès de la directrice de Cabinet du maire et de la Direction Générale des Services. Évidemment, inscription libre, tout le monde peut parler du sujet qu'il ou elle souhaite. Mais cela permet, pour un certain nombre de délibérations qui sont des marronniers où l'on entend souvent, de trimestre en trimestre et parfois de mois en mois,

les mêmes informations, de peut-être considérer que certaines ne sont pas totalement pertinentes, et que pour un [COUPURE 00.49.25]. Je termine par-là, pour tout vous dire, cela est déjà inscrit dans le règlement que l'on a, par une phrase un peu sibylline qui dit : les délibérations qui ne sont pas étudiées sont votées en fin de Conseil. Vu qu'il n'y a pas d'autres précisions, nous n'avons jamais mis en œuvre ce dispositif. Nous proposons, en faisant évoluer ce règlement intérieur, de pouvoir le faire de manière concrète, en espérant que cela donne plus de temps aux débats qui sont les plus utiles, et sur lesquels il y a réellement des avis à exprimer. Encore une fois, ce sera la liberté entière et pleine des élus de s'inscrire sur les sujets dont ils ou elles estiment qu'il y a un intérêt à les discuter.

Enfin dernier point, puisque je dois terminer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Respectez le règlement intérieur, Boris.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

[COUPURE 00.50.18] J'ai distribué un exemplaire du règlement intérieur qui précisait que les séances seraient retransmises par internet. Il se trouve qu'il y a des obstacles légaux et budgétaires, qui font que ce ne sera pas possible et que la version que je vous propose de voter aujourd'hui ne comprend pas ce point. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Première modification, par rapport à la version que vous avez reçue. Julien ROUET.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Le premier moyen de tenir les délais, c'est de tenir le temps de parole. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous avons découvert votre volonté de modifier le règlement intérieur de notre Conseil la semaine dernière par un mail. Dès la découverte de ce mail, je n'ai pu cacher mon étonnement, je vous en ai d'ailleurs directement fait part. Il m'a été expliqué que cette proposition s'était faite dans la vitesse et qu'il n'était bien entendu pas question d'exclure l'opposition. Pourtant, nous découvrons dans votre exposé des motifs qu'il y a eu concertation des groupes de la majorité. Exit l'opposition. Et par le vœu de Monsieur BOUTAULT, nous découvrons que cette concertation a duré un an et qu'elle fait l'objet de trois réunions. Nous apprécions d'avoir été associés.

Sur la forme, un changement de règlement, c'est le changement de nos règles communes [COUPURE 00.51.36] sinon, c'est la tyrannie de la majorité. Ainsi, vous allez décider sans notre accord, et sans même nous avoir consultés en amont, à quel moment nous avons le droit de parler ou d'intervenir. Ainsi, par le fait majoritaire, vous allez limiter ou non la liberté d'expression des représentants des habitants de Paris Centre. Car, oui, je vous le rappelle, même nous, dans l'opposition, nous sommes des élus représentants les habitants de Paris Centre. Nous avions pourtant été capables d'avancer sur un règlement intérieur commun il y a quatre ans, et je pense, comme j'ai participé à ces réunions, que nous avions plutôt bien travaillé ensemble. Là, apparemment il y a un problème.

Vous profitez également de cette réécriture pour intégrer l'écriture inclusive. Vous le savez, nous sommes opposés à l'utilisation de cette écriture, donc je ne vais pas perdre de temps parce que, de toute façon, vous passerez en force. Mais quitte à l'utiliser, autant le faire bien. À certain moment on lit : « le ou la », quelquefois c'est : « le / » [COUPURE 00.52.23] quelquefois c'est : « aux représentantes et aux représentants de la presse », donc pourquoi pas en écriture inclusive, article 11 : « on peut adjoindre à ce.tte ou ce.tte.s secrétaires ». Soit on le fait bien, soit on ne le fait pas. Vous avez tellement mal travaillé ce document que le document que nous avons reçu a des notifications de bas de page pour les services qui n'ont pas été complétées.

Sur le fond, vous supprimez, article 13, la référence à la loi de 2005 sur le handicap. Vous précisez le type de handicap pour ne parler que des handicaps moteurs et des malentendants, pourtant notre Conseil doit être accessible à tous les handicaps. La loi 2005 parle d'une altération substantielle, durable et définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Je ne comprends pas pourquoi on passe d'un coup juste au handicap moteur, et que l'on efface la loi 2005. Peut-être parce que c'était une loi de droite, et que cela vous dérange peut-être. Sur l'article 13, il y a un problème avec la dernière phrase, on ne la comprend pas : « la mairie de Paris Centre met à disposition une boucle auditive pour le confort des personnes malentendantes – sur demande à l'avance, elle pourra proposer un accompagnement aux personnes en situation de [INAUDIBLE 00.53.47] auditive, ou c'est l'accompagnement des personnes en handicap.

Article 14, vous supprimez la possibilité de la retransmission du Conseil en direct. C'est votre choix de ne pas le faire, pourquoi le refuser à d'autres pour après ?

Article 23, là, on rentre dans le dur, vous le modifiez lors des alinéas. Le premier alinéa qui parle des domaines de compétences dans lesquels on présente nos délibérations passe en cinquième alinéa. L'alinéa, qui prévoit que nous devons présenter des propositions de

délibérations faisant référence au deuxième et au troisième alinéa, ne fait plus référence au deuxième et troisième alinéa, puisque vous avez rajouté trois alinéas en début d'article.

L'ajout principal de votre projet réside ici. Vous nous demandez dorénavant de nous inscrire quatre jours avant le Conseil pour pouvoir parler. Je vous le dis, Monsieur le Maire [COUPURE 00.54.40.] liberté d'expression en tant qu'élu, mais cela est impossible à mettre en œuvre. Je vais prendre l'exemple de cette séance aujourd'hui, les délibérations nous sont envoyées une semaine avant, nous avons reçu la majorité des délibérations mardi 26 novembre, voire mercredi 27. En appliquant votre proposition, nous aurions dû lire et travailler les 30 délibérations et les centaines de pages dans la journée, savoir ce que nous allions dire, et vous prévenir le lendemain, jeudi 28, sur quelles délibérations nous allions intervenir. Je rappelle que nous n'avons pas de collaborateurs, pas de cabinet, pas de services, nous sommes ici bénévolement, sans indemnités, et nous préparons le Conseil sur notre temps libre, c'est-à-dire le weekend précédent le Conseil. Je dénonce vraiment, avec la plus grande fermeté, une mesure qui, en réalité, vient bâillonner [00.55.25] l'opposition. Enfin, cet article devient complètement illisible, on ne comprend plus rien aux premiers alinéas, entre les délibérations inscrites à l'ordre du jour, celles qui sont en urgence.

Enfin, article 34, vous changez le titre de l'article, mais autant bien conjuguer. C'est : des instances, il y a donc un s à instance.

Si le but est d'accélérer nos conseils, je pense que nous sommes tous d'accord ici pour y parvenir, mais ce n'est certainement pas par ces méthodes que vous allez y arriver. Je rappelle que vous avez dit Boris : il est 20 h 2, on n'a pas encore commencé. Ce n'est pas parce que l'on s'est inscrit à des articles, cela n'a rien à voir avec les inscriptions sur les délibérations. Je peux vous prendre le temps de parole de l'opposition au Conseil, c'est à peu près 10 % du Conseil. Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, tant sur le fond que sur la forme, nous n'allons pas voter pour ce règlement. Je m'étonne d'ailleurs si ce règlement a été relu par les services juridiques. Enfin, permettez-moi une citation : « Dans quel pays, dans quelle démocratie, la règle du jeu, la loi commune, est-elle le fait de la seule majorité ? En 2014, une majorité socialiste avait fait le choix de retirer des dispositions qui ne faisaient pas l'unanimité pour atteindre le consensus que ce type d'exercice exige. Le groupe socialiste, bien évidemment, ne pourra pas voter cette réforme du règlement ». C'était en 2019, Monsieur HABIB, qui représentait le groupe socialiste lorsque la Macronie a essayé de passer en force le règlement intérieur de l'assemblée. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je n'ai pas noté que l'on avait dépassé d'une minute le temps de parole, conformément au règlement. [COUPURE 00.56.52] Je réponds, je vais laisser d'abord d'autres interventions, Jacques BOUTAULT. Sur la forme, cela ne paraît pas très grave, je crois qu'il n'y a pas d'incompréhension de fond. Ce sera évidemment corrigé, s'il y a des incorrections de forme. Même sur l'écriture inclusive, on n'est pas obligé de mettre des points, cela peut prendre d'autres formes, si ce n'est pas lisible, on peut le faire. L'écriture inclusive ne passe pas nécessairement par les points médians qui rendent parfois la lecture difficile, j'en conviens.

Sur le fond, vous avez soulevé des questions, Boris va y répondre, notamment sur le handicap, pour les dissiper. Après, il y a un débat de fond, je pense que Jacques BOUTAULT va lui aussi en parler, sur la règle des inscriptions.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Bonjour Mesdames et Messieurs. Monsieur le Maire. Chers collègues. Le groupe Écologiste est, lui aussi, surpris de cette proposition de règlement intérieur, que nous avons découvert dans nos délibérations, malgré le fait que nous avions travaillé au cours de trois réunions durant l'année 2024 lors de groupes de travail sur ce document. Des discussions qui étaient tout à fait intéressantes, plusieurs de nos propositions avaient été acceptées lors de la discussion.

Nous avons été très surpris de découvrir que le document qui nous est présenté en séance est quasiment le document initial, sur lequel nous avions initialement travaillé avec, en plus, des propositions de modifications qui deviendront des modifications définitives si nous les acceptons, si nous les votons. Modifications sur lesquelles nous avions fait part de notre opposition, et en particulier l'inscription sur les délibérations qui sont soumises à notre ordre du jour quatre jours en amont de notre séance. Non pas que l'idée nous paraissait complètement absurde, si l'on s'inscrit dans la perspective de réduire la durée de nos conseils, mais parce que cela concourt à brider l'expression démocratique, à rendre moins visibles les délibérations qui sont soumises au vote. Pour cette raison, nous n'avons pas souscrit à cette idée, mais ce n'est pas la seule.

Nous avions souhaité une démocratie très ouverte, très innovante, dans laquelle, par exemple, que la parole soit donnée au public non pas à la fin des conseils, tardivement, mais en début de Conseil où, siégeant sous forme de Conseil de secteur, nous aurions pu consacrer une demi-heure aux questions du public pour le faire participer à nos débats, à

nos réflexions, et pour entendre ce que les citoyens ont à dire. Malheureusement, cela n'a pas été accepté.

Nous avions aussi souhaité que nos débats soient diffusés en visio par internet. Cette innovation aurait pu permettre à ceux qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons notamment de handicap, mais pas seulement, de pouvoir voir, non pas participer, mais prendre connaissance, suivre nos débats.

Pour une démocratie locale plus souple, plus agile, nous avions pensé que pour déposer des amendements ou des vœu rattachés sur des délibérations qui sont soumises à notre instance, une fois que ces délibérations nous parviennent, c'est-à-dire cinq jours avant la séance, il faut que nous réduisions le délai de sept à cinq jours. Or, le règlement que vous nous proposez stipule que l'on ne peut déposer des vœux sur des délibérations que sept jours avant la séance. Comment déposer un vœu ou un amendement sur des délibéarations dont nous n'avons pas connaissance ? Donc réduire le délai de dépôts d'amendement ou de vœux rattachés à une délibération à cinq jours cela nous semble le moins.

Nous avions aussi souhaité, toujours dans un principe d'innovation en matière de démocratie participative, que l'on abaisse de façon, peut-être, expérimentale à 200 plutôt qu'à 2000 le nombre de signatures sur des pétitions citoyennes, pour que cette pétition soit inscrite à l'ordre du jour. Au moins, cela nous obligerait à en délibérer et à dire pourquoi nous rejetons ou acceptons cette pétition citoyenne. En mettant un nombre très bas, j'en conviens, à 200, cela permettrait à ce dispositif théorique de devenir peut-être un dispositif pratique. Parce que cela n'a jamais été le cas, que 2000 ou 1000 signatures au bas d'une pétition aient pu, dans les deux mois après l'initiation de la proposition de la pétition, se réaliser.

Pour terminer, parce que mon temps de parole est écoulé, je dirais que sur les vœux eux-mêmes, nous avions souhaité inscrire, mais cela recoupe le débat qui suit sur le règlement intérieur, que les conseillers de quartier puissent eux-mêmes déposer des vœux selon le même principe et que nous puissions délibérer en séance, c'est à dire, les accepter ou les rejeter, mais au moins de pouvoir les écouter et d'avoir un dialogue clair avec les citoyens.

Mes cinq minutes sont déjà écoulées, je ne suis pas plus long. Merci pour votre attention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je vais donner la parole à Luc FERRY. Vous notez que cela prend un peu plus de temps que ce que le règlement prévoit. Un tout petit peu plus que les trois minutes de réponse. Ce n'est pas grave, je laisse un peu plus de temps. Sur les réponses, c'est trois

minutes, justement, on ne s'entend pas sur le règlement actuel, mais pour les réponses et les interventions, c'est trois minutes, ce n'est pas grave.

Des intervenants hors micro [01.03.02]

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Les interventions et les réponses sont prévues à 3 minutes par groupe aujourd'hui. Ce n'est pas grave, vous avez parlé un peu plus de trois minutes, Luc FERRY peut parler sans que je n'applique le couperet à trois minutes. C'était simplement pour le noter avec un trait d'humour, visiblement mal placé.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Je ne pense pas en avoir ni pour trois ni pour cinq minutes. Il y a eu des échanges de points de vue sur les projets de règlement intérieur, nous avons émis plusieurs propositions, nous saluons ces réunions de débat sur la refonte de ce règlement intérieur. Néanmoins, il y a quand même plusieurs propositions que nous avions faites qui n'ont pas été retenues, et nous l'avons découvert dans le document définitif. Notamment, et Jacques en a parlé, sur la nouvelle forme que vont prendre les présentations de délibérations. Certes, il y a des délibérations, notamment des subventions, qui reviennent régulièrement. Je trouve cependant important de pouvoir exposer chacune des délibérations. Rappelons que ce Conseil est public, qu'il n'y a pas toujours le même public et que cela peut être intéressant pour les gens qui viennent, qui font l'effort de venir au Conseil de secteur, d'entendre ces délibérations, quand bien même il n'y aurait pas d'interventions. C'était le premier point.

Le deuxième point est un peu plus, on va dire, personnel, non, en tant qu'élu, pour assurer notre confort, et encore une fois [COUPURE 01.04.42] la soumission d'un vœu préalablement au Conseil. Nous avions proposé cinq jours, contre sept jours actuellement, cela n'a pas été retenu, nous sommes toujours à sept jours. C'est long, c'est plus de jours, mais c'est plus court pour s'organiser, pour pouvoir avoir tous les documents, échanger éventuellement avec nos groupes au Conseil de Paris et pouvoir soumettre un vœu dans les délais. C'étaient les deux propositions principales, je ne vais pas revenir sur le reste.

Nous saluons quand même la proposition que nous avions faite d'abaisser le seuil des vœux pétitionnaires qui est actuellement à 2000 signatures. Nous avions proposé 1000 signatures, pour faire un consensus [COUPURE 01.05.36] les autres, nous avons été entendus sur ce point, j'espère que nos concitoyens et concitoyennes useront de ce droit pour présenter des vœux pétitionnaires. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Martine FIGUEROA.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je ne vais pas en avoir ni pour trois ni pour cinq minutes. Je trouve assez dommage, effectivement, que toutes les sensibilités politiques n'aient pas pu avoir travaillé dessus. Je pense que nous sommes assez constructifs tous ensemble, pourquoi pas reproposer, reprogrammer ce nouveau règlement, j'y serais assez favorable. Honnêtement, je n'ai pas eu le temps de tout lire, il y a pas mal de choses qui vont dans le bon sens, donc pourquoi pas le représenter, en partageant tous quelque chose pour que cela soit utile pour Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie pour cette intervention. Réponse de Boris JAMET-FOURNIER.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Merci beaucoup. Merci pour toutes ces expressions. Je vois que le sujet intéresse, mais je dois quand même dire qu'il y a un certain nombre de choses que j'ai entendu qui ne correspondant pas à la réalité. Notamment, cher Julien ROUET, vous avez dit que ce règlement visait à décider quand les élus parlent. C'est le [COUPURE 01.06.54] c'est de s'inscrire pour, justement, décider ce sur quoi ils souhaitent parler, c'est donc littéralement le contraire de ce que vous avez dit, je pense qu'il est important de le signaler.

Pareil, sur l'article 13 dont vous nous avez fait une lecture assez exhaustive, comme d'un certain nombre d'articles de ce règlement intérieur, vous dites que le nouveau règlement intérieur limite aux cas de handicap moteur. En l'occurrence, ce n'est pas du tout le cas, comme le démontre la phrase que vous avez lue, je ne sais pas si cela vaut le coup que je vous en fasse lecture, en tout cas c'est le cas : sur demande, à l'avance, elle pourra proposer un accompagnement aux personnes en situation de handicap, et non pas aux personnes en situation de handicap moteur. Ce vœu, un accompagnement aussi large que possible, évidemment dans la mesure des moyens de la mairie [COUPURE 01.07.45] de s'adapter à toutes les situations, mais justement cela se voulait une avancée sur la prise en charge des personnes en situation de handicap, sans pourtant pouvoir s'adapter à toutes les situations, en tout cas dans un règlement intérieur.

Par ailleurs, sur le délai d'inscription, j'entends que c'est un sujet, vous avez rappelé les conditions matérielles dans lesquelles les élus exercent leur mandat, et je sais que c'est difficile. Nous avons d'ailleurs échangé sur un raccourcissement de la durée d'inscription, puisque dans nos échanges, cela a été le cas avec vous, le groupe Changer Paris, mais également avec les groupes de la majorité, nous avons parlé d'un délai raccourci à 48 heures, on passe de quatre à deux jours, ce qui est probablement plus propice à une inscription en connaissance de cause.

Quant aux visios, cher Jacques BOUTAULT, vous parlez de raisons administratives qui feraient qu'il n'est pas possible de faire des conseils en visio, en l'occurrence il y a deux points. Il n'est pas possible, pour des raisons juridiques et administratives d'organiser des séances qui seraient strictement virtuelles, en revanche…

Intervenant hors micro [01.08.59]

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Voilà. En revanche, la retransmission [COUPURE 01.09.05] dans un cadre administratif et juridique, d'ailleurs certaines mairies d'arrondissement le font à Paris, à la mairie de Paris Centre nous n'avons tout simplement pas le budget pour pouvoir faire cela.

Quant au dépôt des vœux, comme vous le savez, il est possible de déposer des vœux en urgence, donc je ne comprends pas que vous répétiez à chaque séance, quasiment, le fait qu'il y avait un délai imposé de sept jours, alors qu'il est imposé de sept jours, mais il y a toujours moyen d'y déroger.

Cela dit, je vois Julien qui fait la moue, je comprends, il n'est pas le seul, je comprends. On a eu un certain nombre de groupes, pour ne pas dire tous, qui ont exprimé une certaine émotion et un doute quant au bien-fondé. J'entends la proposition de Martine FIGUEROA, qui a d'ailleurs été faite par d'autres, de dire peut-être que l'on est le 3 décembre, si on le fait le 28 janvier, on aura perdu deux mois, mais on aura peut-être gagné une réunion de concertation pour qu'au moins ces points de vue puissent être exprimés entre tous les groupes. Si Monsieur le Maire en est d'accord, j'avoue que l'on avait quand même préparé quelque chose qui nous semblait se tenir debout, maintenant il faut savoir, sur des sujets d'expression, vous avez d'ailleurs l'impression que la parole est confisquée alors que c'est justement un principe qui vous permet de vous inscrire. Mais bref, visiblement, il y a besoin de pédagogie, d'écoute, j'en ai parlé en début de mon intervention, si Monsieur le Maire est d'accord, remettons au 28 janvier, et nous aurons des échanges plus sereins d'ici là. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci de cette proposition. Au vu des discussions, je propose que l'on reporte effectivement au prochain Conseil. On s'exprimera, Jacques BOUTAULT, dans le cadre, on a un peu plus de temps, il n'y a pas besoin d'interventions. On le reporte, je le sors de l'ordre du jour, on le reproposera en janvier si nous sommes prêts, et si c'est en février, ce n'est pas très grave. Je le dis pour les gens autour de la table, ce sont des sujets qui méritent que l'on soit à peu près d'accord, tout le monde ne sera pas d'accord, parce que les groupes auront des propositions qui ne seront pas les mêmes, il n'y aura pas forcément un consensus sur chaque virgule et chaque mesure. Mais je crois que la teneur de la discussion ici indique que cela est bien d'avoir un petit peu de temps, même si certains jugeront que c'est long pour modifier un règlement intérieur.

Je souligne deux choses, je voulais aussi le dire, je ne sais pas si le débat était intelligible pour le public, pour une fois que l'on avait du public et que ce sont les conseillers de quartier qui sont là en particulier, l'inscription sur délibération est le mode de fonctionnement du Conseil de Paris, tout simplement. Cela n'empêche pas de durer quatre jours, parfois cinq, et d'être très long, mais pour d'autres raisons aussi. Les conseillers s'inscrivent, et s'il n'y a pas d'inscriptions, il y a des délibérations qui ne sont pas discutées. C'est une proposition qui avait d'ailleurs été faite par des groupes, [COUPURE 01.12.08] on a le droit d'en discuter un peu plus, c'est ce que l'on fera.

La dernière chose, nous allons, si vous en êtes d'accord, passer à la délibération suivante, qui concerne la réforme du règlement des conseils de quartier. Pour être effectif dans certaines de ces mesures, il faudra que le règlement intérieur soit voté, ce qui n'empêche pas de faire les choses une par une, et de voter. Qu'est-ce qu'il y a, Jacques ? Il n'y a pas de prises de parole, normalement, à ce stade.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

[COUPURE 01.12.37] de me la donner, il y en a une.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas dans le règlement, je te la donne.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Merci, très aimable. Je voulais justement dire que c'est une décision sage, je voulais vous en remercier, Monsieur le Maire, parce qu'effectivement, adopter un règlement intérieur pour lequel l'ensemble des groupes, y compris des groupes de la majorité, n'y sont pas favorables n'est pas souhaitable. Donc merci.

Cependant, cela concerne, à mon avis, non seulement le règlement intérieur, mais la charte des conseils de quartier, puisque les deux sont liés, il y a des marges de progression sur les deux, je voulais le dire. Dire aussi que le groupe Écologiste acceptera bien volontiers de participer à un nouveau groupe de travail, mais il faut qu'à l'issue de ce groupe de travail, on nous présente [COUPURE 01.13.27] et pas que l'on découvre par hasard, ensuite, en séance du Conseil, un texte qui n'a rien à voir avec ce sur quoi nous avons discuté. J'insiste un peu sur la méthode.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, Jacques, je ne veux pas que l'on commence la discussion, on a ajourné… merci, Jacques

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Mon temps est précieux, j'ai déjà fait trois réunions de travail assez longues, si c'est pour faire une quatrième qui ne sert à rien, ce n'est pas la peine.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Jacques. On a déjà eu une longue discussion sur cette délibération que finalement nous n'allons pas voter, nous la rediscuterons à un prochain Conseil. J'aimerais que l'on termine les débats, ils auront lieu en dehors du Conseil, il y aura un vote à un moment ou à un autre. C'est la vie des délibérations, tout le monde ne sera peut-être pas d'accord, mais cela arrive.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Au moins, que l'on nous dise ce que l'on a intégré comme amendement et ce que l'on n'a pas intégré. C'est la moindre des choses.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La question maintenant est de savoir si l'on discute le prochain point à l'ordre du jour, qui était la délibération sur le règlement des conseils de quartier. Si ce sont les mêmes avis, on peut reporter les deux et se laisser le temps. Je vous propose que l'on reporte, si Boris est d'accord [COUPURE 00.14.20]

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Je crois que pour le coup, on a décidé du moment où j'allais parler, donc on va reporter.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Hors micro [01.14.28]

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon, non, la proposition est de retirer de l'ordre du jour aussi la modification du règlement des conseils de quartier, pour les reporter toutes les deux. Elles vont de pair, j'ai cité par exemple un point, qui est que l'une des innovations majeures proposées ici était de faire des dépôts de vœux, d'autoriser les conseils de quartier à faire des dépôts de vœux. Elle ne vaut que si le règlement intérieur du Conseil de Paris Centre est modifié. Si l'on en modifie l'une sans modifier l'autre, ce n'est pas effectif. Pour cette raison, il est proposé de reporter les discussions des deux.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire, pour ce retrait et cette re discussion. Je ne suis pas hostile au principe d'avoir un jour de délai pour annoncer les vœux. Un jour, cela permet le lundi de vous donner nos interventions, cela évite d'intervenir pendant et de rallonger, cela permet d'avoir un jour et d'avoir le weekend pour travailler sur les dossiers.

Sur la charte des conseils de quartier, nous n'avons pas été conviés non plus, c'est vrai que j'aimerais avoir le retour des conseils de quartier qui sont les premiers concernés sur la charte. Le vœu, je crois, est une grande avancée, attendue, est-ce que les 30 jours de délais ne sont pas un peu longs [COUPURE 01.15.38] de quatre projets par an, alors que les conseils sont déjà sous une pression importante de leurs propres engagements, j'aimerais en discuter avec eux pour avoir leur opinion, leur avis.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, bien sûr. Je propose que l'on ait ces débats-là dans le temps supplémentaire que l'on s'est donné.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Qu'on l'ait, tout court. Car nous n'avons pas eu ce débat sur le règlement, nous aimerions avoir ce débat sur les conseils d'ici là.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

J'entends. Je pense, au vu des discussions, qu'il y a des petites marges de progression possibles, et Boris JAMET-FOURNIER l'a indiqué tout à l'heure, au vu des discussions qui ont eu lieu, il faut aussi que l'on puisse permettre aux conseillers de travailler dans les conditions matérielles qui sont les leurs. C'est vrai que nous avons des délibérations tardives, c'est vrai qu'il faut un peu s'organiser. Tout cela peut faire l'objet d'une optimisation, si cela prend un peu plus de temps, cela n'est pas grave, donc report des deux délibérations à un prochain Conseil. Si c'est le prochain, ce sera bien, si ce n'est pas le prochain, ce sera le suivant. Je vous remercie.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Avant 2026, Monsieur le Maire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Avant 2026. Je rappelle quand même que les conseils de quartier [COUPURE 01.16.30] à l'issue d'un Conseil municipal, il a quand même fallu une année, cela a été assez rapide d'ailleurs, pour créer, dans leur configuration actuelle j'entends, les sept conseils de quartier de Paris Centre. Mi-mandat, cela s'apprécie par rapport à la première charte qui a été votée, je crois, au terme d'une première année de mandature. Je vous remercie.

Les deux délibérations sont reportées à un Conseil ultérieur.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons l'ordre du jour, tel qu'il est prévu avec des délibérations un peu plus classiques je crois, pardon, j'en perds le fil de l'ordre.

PROJET DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2024 DAC 456 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Christo et Jeanne-Claude au 24 rue Saint-Louis en l'Île (4e).

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

C'est la plaque Christo et Jeanne-Claude.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Traditionnellement, nous commençons toujours par les affaires culturelles, tout simplement parce que c'est l'ordre alphabétique.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Après l'œuvre monumentale du règlement qui a été reportée, nous allons maintenant passer aux œuvres monumentales de Christo et Jeanne-Claude, puisque cette délibération propose de poser une plaque commémorative en hommage à Christo et Jeanne-Claude pour l'ensemble de leurs œuvres, et parce qu'ils ont habité sur l'île Saint-Louis.

Christo et Jeanne-Claude, vous le savez, sont un couple d'artistes plasticiens majeurs de la seconde [COUPURE 01.17.49] pour avoir emballé, on dit maintenant empaqueté, au départ on disait emballé, un certain nombre de monuments emblématiques, tels que, vous en connaissez beaucoup, le Reichstag de Berlin. Nous, nous connaissons surtout le Pont-Neuf que l'on a vu s'emballer en 1985, et l'Arc de Triomphe. Nous en avons eu deux.

Quelques éléments de biographie. Christo et Jeanne-Claude sont nés le même jour, le 13 juin 1935, lui en Bulgarie, elle à Paris. Lui a été formé à la sculpture et à la peinture aux Beaux-Arts de Sofia, il est arrivé en France en mars 58. Il a peint à Paris, pour gagner sa vie, des portraits de commande de facture classique au départ. Il est d'abord hébergé [COUPURE 01.18.41] à ce moment-là des œuvres à partir de petits objets du quotidien qu'il emballe dans de la toile blanche enserrée par des cordages. C'est donc précurseur.

D'abord hébergé par ces différents amis à Paris, Christo prend en location à la fin de l'année 58 un studio au premier étage sur cours, 24 rue Saint-Louis en l'Île.

C'est en peignant le portrait de Précilda de Guillebon, une aristocrate, épouse d'un général, qu'il rencontre sa fille, Jeanne-Claude, avec qui il entame une liaison au début des années 58. En mai 1960 naît leur fils, et en 1960, Jeanne-Claude quitte le domicile parental et emménage avec Christo dans ce fameux studio de la rue Saint-Louis en l'Île.

Le couple se marie et commence à concevoir et à créer des œuvres ensemble, la première œuvre étant celle de la rue Visconti, qui était en révolte contre la construction du mur de Berlin et qui s'est faite, ils ont bloqué la rue Visconti avec des barils de pétrole, en 1962. Heureusement, elle est très petite, ils l'ont évidemment faite contre l'avis de la police et de tout le monde. C'était leur première œuvre à Paris. On l'oublie, mais c'était leur première. Finalement, ce qu'ils font est souvent politique. C'est aussi avec cette installation qu'ils parviennent à s'insérer dans le tissu culturel d'une capitale, Paris, marquée par la valeur de son patrimoine artistique. Durant les années 60, Christo et Jeanne-Claude sont mis à l'honneur à travers de nombreuses expositions à Paris et à l'international. Christo quitte ensuite Paris pour New York, Christo et Jeanne-Claude ont été proches… non, ce n'est pas très intéressant. Ce que je voulais vous dire, pardon [COUPURE 01.20.53] ils détestent que l'on dise cela, ils ont détesté que l'on dise cela. En tout cas, leur travail est fortement associé à la ville de Paris.

Ce que je trouve très intéressant dans Christo et Jeanne-Claude, c'est d'abord que c'est la première fois qu'une femme qui collabore d'une certaine manière à l'œuvre de son conjoint, au bout d'un moment d'ailleurs, car au départ elle n'était pas citée comme co-auteur. Il se trouve qu'en fait toute l'organisation et la logistique de leurs œuvres étaient quand même confiées à Jeanne-Claude. C'est comme cela qu'à un certain moment, on disait Christo, mais on pensait uniquement à lui, ils ont réussi à imposer le fait que Jeanne-Claude soit systématiquement associée à Christo. C'est d'ailleurs elle qui s'occupait de la garde du Pont-Neuf la nuit, il y avait des gardiens sur le pont, qui étaient habillés en bleu, en pyjama. C'est fait.

La plaque, puisque cela ne vous intéresse pas, les artistes plasticiens Christo, 1935-2020, et Jeanne-Claude, 11935-2009, ont vécu [COUPURE 01.22.11] évidemment c'était autre chose sur le plan politique, on en parlera, cela ne les intéresse pas du tout.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte. Je vous précise que Benoîte se serait inscrite sur ces délibérations si cela avait été sur inscription et que l'on aurait eu les mêmes explications. Je crains que l'on ait perdu une grande partie des conseillers de quartiers, ils étaient venus pour la délibération sur le règlement, ils ont écouté une partie de ces délibérations sur la culture.

Je ne veux pas ajouter à cette présentation, simplement dire que c'est effectivement une des voies de féminisation des noms qui est nécessaire, cela fait partie de la politique de la ville, elle est nécessaire pour équilibrer un peu l'espace public.

Je trouve qu'elle est particulièrement pertinente quand les artistes eux-mêmes ont conçu leurs œuvres ensemble, c'est le cas de Christo et Jeanne-Claude, c'est le cas de Niki de Saint Phalle et de Jean Tinguely que j'associe toujours pour la fontaine Stravinski, c'est le cas d'Henry Cartier-Bresson et Martine Franck dont on a pu poser une plaque ensemble il y a quelques jours rue de Rivoli à l'endroit où ils habitaient et créaient ensemble, c'est le cas d'Andrée Jacob et Éveline Garnier, deux femmes qui ont deux allées du square Louvois dont nous avons parlé tout à l'heure en lien avec Hélène DE BARMON, qui étaient compagnes et résistantes. On pourrait continuer.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Ce qui est intéressant, c'est que c'est toujours gratuit, Christo, rien ne se vend, il n'y a pas de billetterie, etc., et que cela est complètement autofinancé.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est gratuit, mais cela coûte cher. Mais ce n'est pas grave, c'est pour l'art. Je vous propose…

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

C'est complètement autofinancé en amont.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Aurélien ?

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Leur cadeau à titre posthume de l'Arc de Triomphe nous a tous marqué, car ils ont commencé en emballant des petits objets, et à la fin c'est l'Arc de Triomphe. C'est énorme, c'est monumental, c'est poétique. Nous signons de tout notre cœur, nous sommes emballés.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On se rappelle, pour certains, du Pont-Neuf, certains n'étaient pas nés. C'est la DAC 456.

Intervenants hors micro [01.24.05]

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le Pont-Neuf, c'était en 1985, il y a vraiment des gens qui n'étaient pas nés dans ce Conseil. Hélas, je ne fais pas partie de ceux-là. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. [COUPURE 01.24.22] à laquelle on fera cet hommage.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DAE 285 Subvention de fonctionnement 2025 (5,5 millions d'euros) et subvention d'investissement 2025 (249 000 euros) et conventions avec le Forum des Images (Paris Centre).

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons, nous n'avons pas beaucoup d'affaires culturelles aujourd'hui, mais tu présentes aussi la prochaine image, car elle concerne quand même la culture dans la subvention au Forum des Images qui fonctionne à plusieurs titres, comme un lieu culturel, mais pas uniquement.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Cela concerne la subvention de fonctionnement 2025 du Forum des Images, qui est à la fois cinéma, 2000 séances par an, plus 20 festivals, cela représente à peu près 330 000 spectateurs par an, et surtout l'école de la création numérique, internationale

d'ailleurs, cela représente 1500 élèves par semaines [COUPURE 1.25.15] la subvention de fonctionnement 2025 revient au montant qui était celui d'il y a deux ans, en revanche, je dois vous le signaler, car je crois qu'il y a un certain nombre d'administrateurs du Forum des Images ici, non pas pour vous dire que vous ne prendrez pas part au vote, mais qu'il y a un Conseil d'administration qui va se dérouler dans peu de temps, car ils ont un problème de pertes importantes sur les années passées. Budget de fonctionnement de 5,5 millions d'euros pour 2025 que je vous prie de bien vouloir voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Qui ne prend pas part au vote pour commencer, nous avons un certain nombre d'administrateurs. 4. Je vous remercie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Martine, pardon.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Excusez-moi. Cette subvention, Benoîte, chaque année d'un montant similaire, il n'y a pas de rapport d'activité public, il y a un rapport de l'inspection générale de la mairie de Paris de décembre 2009 qui relevait déjà un risque de dépendance du Forum [COUPURE 01.26.33] activités réalisées, j'avais des questions à poser. Est-ce que les jeunes de Paris Centre ont un accès privilégié, est-ce qu'il y a du théâtre, des choses comme cela, je ne sais pas, est-ce qu'ils peuvent accéder à tout cela au Forum des Images ?

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Bien sûr, il y a beaucoup de programmes où les jeunes peuvent fonctionner, mais il y a surtout le TUMO, qui est vraiment une école de formation gratuite sur un certain nombre de disciplines. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont quelques problèmes financiers, puisqu'il y a eu moins 500 000 euros l'année précédente et qu'ils ont été obligés de continuer à produire la même offre. Je ne vais pas entrer dans les détails. Mais oui, Martine.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration

[COUPURE 01.27.22] Il y a Mon Premier Festival chaque période de vacances pour les enfants, qui fait des projections de cinéma très accessibles, avec une très belle programmation.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Martine, je faisais les votes. Il y avait des non-prises de part au vote, nous les avons comptées. Abstentions ? 1. Pas de vote contre, je crois. Je redemande, est-ce qu'il y a des

votes contre ? Qui vote pour ? En levant la main pour les votes pour. Pardon, je ne prends pas part au vote.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Moi aussi j'ai une procuration, c'est pour cela. Je vote ma procuration, de la main gauche, pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Excusez-moi, je vais m'abstenir, nous allons tous les trois nous abstenir, dans la logique de ce que disait Martine. Nous avons aussi constaté une augmentation de 20 %, elle n'est pas exactement similaire aux autres années. Comme tu le disais, il n'y a pas de document financier fourni, donc on ne comprend pas très bien d'où vient cette augmentation de cette subvention qui est très conséquente. Désolée pour le retard à l'allumage.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je récapitule. 4 non-prises de part au vote. 3 abstentions, c'est cela ? Merci, la délibération est adoptée dans ces conditions-là, avec le score que l'on notera.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 104 Caisse des écoles (Paris Centre) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

2024 DASCO 121 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2025 (6 670 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2024 DASCO 166 Vacances Arc-en-ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous entamons la partie de ce Conseil consacrée aux affaires scolaires. C'est Karine BARBAGLI, la première adjointe en charge de ces sujets, qui les présente, dans son habitude de les lier.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Bonsoir à l'audience qui a résisté jusque-là. Nous allons aller sur la Caisse des écoles ce soir, puisque les délibérations DASCO que je vais présenter concernent toute l'alimentation et la Caisse des écoles, et les collèges liés à la Caisse des écoles. Nous allons commencer par la DASCO 103, 104, en lien avec la 121. Ces délibérations vont fixer le nouveau cadre conventionnel et de financement pour la restauration scolaire [COUPURE 01.29.37] et la Caisse des écoles pour la période 2025-2027, puisque la délibération va confier à la Caisse des écoles, et aux 17 caisses des écoles, la gestion du service public de la restauration scolaire pour cette période. La précédente convention, c'était 2017-2024. Elle est reconduite dans les mêmes termes, avec des objectifs sociaux, sur la base du Plan alimentation durable, Audrey n'est pas là, elle aurait pu le commenter, également sur les investissements conséquents dans les caisses des écoles.

Quelques chiffres sur la Caisse des écoles de Paris Centre. Elle sert 5300 repas par jour, que ce soit dans les écoles maternelles, élémentaires, et ensuite dans les collèges. Cela fait un nombre de repas par an d'à peu près 950 000 repas. C'est donc conséquent. Ce sont 4850 familles qui sont inscrites à la Caisse des écoles, pour vous donner une petite idée, c'est vraiment très important pour nous et ce sont des repas très appréciés par les enfants.

Je ne vais pas détailler toute la convention d'objectifs, peut-être vous dire simplement que tous nos sites sont collectés pour les biodéchets, et que nous avons remplacé tout ce qui restait de vaisselle plastique depuis deux ans. Pour la partie liaison froide, maintenant, la société Sogeres livre en barquettes biosourcées, recyclables. C'est important [COUPURE 01.30.55] les arrondissements ont dématérialisé le parcours des usagers, mais qu'il y a toujours un accueil, ici en mairie, de 8 h 30 à 16 h, c'est important pour ceux qui sont loin de tout ce qui est numérique.

Ensuite, sur l'année scolaire, sur la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation, vous allez retrouver comme l'année dernière cette année à venir beaucoup d'initiations, en particulier des petits-déjeuners. 46 petits-déjeuners sont prévus cette année. Gauthier, tu es le bienvenu, je ne peux pas m'empêcher de te taquiner. De l'école maternelle, et aussi dans les collèges en liaison avec les infirmières, parce que les adolescents, parfois, ne prennent plus le temps de petit-déjeuner.

Il y a également des animations autour du tri des biodéchets, on voit que ces animations sensibilisent… je sens qu'il va y avoir vengeance… ces animations sensibilisent non seulement les [COUPURE 01.31.49] nous avons également des animations Fraîch' Attitude

et des collaborations qui sont parfois absolument exceptionnelles, par exemple avec la cheffe Manon FLEURY, qui avait pu faire sentir aux enfants le goût des figues, des feuilles de figues, avec une petite vinaigrette à la figue. C'était très intéressant, c'est aussi comme cela que l'on apporte de la sensibilité, que l'on fait découvrir aux enfants de nouveaux parfums.

Je ne vais pas être plus longue. Ce sont les deux premières délibérations. Vous dire aussi que l'on implique de plus en plus les enfants, nous avons maintenant des commissions des menus avec les enfants, avec les collégiens, c'est vraiment le meilleur moment. C'est écouter comment eux ressentent leur repas, ce qu'ils souhaitent améliorer, on est très loin du steak-frites ou du burger. Ils peuvent aussi concevoir les menus avec leurs écoles, il y a une véritable écoute des enfants puisque la Ville à hauteur d'enfant, c'est aussi les écouter et comprendre ce qu'ils aiment manger, tout en leur faisant goûter de nouvelles choses. C'est un équilibre que la Caisse des écoles s'évertue chaque année à trouver.

Ensuite, la troisième délibération, la DASCO 121, je groupe, à propos de la subvention versée par la Ville. Comme chaque année, vous savez que la Ville de Paris est engagée à ne pas augmenter le tarif de la cantine, c'est vraiment un engagement social [COUPURE 01.33.07] C'est important. Il y a des enfants qui peuvent manger à Paris pour 13 centimes le midi et avoir un vrai repas complet. La subvention allouée à la Caisse des écoles est de 6 670 000 euros, de façon à pouvoir conserver ces tarifs et cette qualité que nous servons depuis maintenant le début de la mandature, depuis que la Caisse des écoles de Paris Centre a été créée. Je vous demande, chers collègues, de délibérer d'abord sur ces trois délibérations. On peut aussi soumettre la 166, si tu veux, Ariel.

Nous continuons avec la 166. Bien sûr, je prendrai des questions s'il y en a. Il s'agit de la convention de partenariat avec la Ville à propos des séjours Vacances Arc-en-ciel. L'année dernière, 91 enfants ont pu partir grâce aux séjours Arc-en-ciel. Cela permet vraiment à des enfants qui n'ont quasiment pas de revenus au niveau des parents de pouvoir partir et de profiter de l'été. Pour cette année, on nous propose 93 places en vacances Arc-en-ciel pour les enfants de Paris Centre.

Y a-t-il des questions ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration

Vous votez ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui. Je vous propose de voter en groupe, s'il n'y a pas de contre-indications, ces quatre délibérations, DASCO 103, 104, 121, ET 166. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elles sont adoptées à l'unanimité.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants

2024 DASCO 157 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (179 889 euros) au titre des services de restauration pour 2025.

2024 DASCO 159 Collèges publics - Contribution (143 063 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2025.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration

Nous allons regrouper deux DASCO, qui concernent les collèges, avec les collèges en cité scolaire. Ce sont des subventions d'équilibre qui ne nous concernent pas, puisque nous avons deux lycées en cité scolaire qui ne sont pas concernés par ces subventions, avec la fixation d'un prix unitaire de référence pour le collège Victor Hugo de 3,67 euros par repas.

La deuxième délibération, la DASCO 159, c'est pour les services de restauration autonomes. Il n'en reste que deux à Paris, dont un qui concerne le collège Montgolfier. On ne peut pas, il n'y a pas la place pour le moment au collège [COUPURE 01.35.18] donc ils vont déjeuner au lycée Turgot. Pour cela, il y a une aide de la Ville de Paris qui s'élève à 91 941 euros au collège Montgolfier. Je vous prie de bien vouloir voter ces deux délibérations concernant les collèges. Les autres collèges sont pris en charge par la Caisse des écoles.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Karine. DASCO 157, 159. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elles sont adoptées à l'unanimité.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2024 DJS 132 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons aux délibérations qui concernent la jeunesse et les sports. C'est Jimmy, adjoint en charge de la jeunesse notamment, qui présente les deux délibérations suivantes.

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire, en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs.

Merci, Monsieur le Maire. Ces délibérations concernent les dispositifs Paris Jeunes Vacances et Quartiers Libres.

Concernant Paris Jeunes Vacances, c'est un dispositif que vous connaissez toutes et tous [COUPURE 01.36.10] Les vacances sont reconnues comme un droit fondamental, cependant, selon une étude réalisée en 2023 à la demande de la direction de la jeunesse, beaucoup de jeunes ne partent pas en vacances faute de moyens financiers, et aussi par manque d'habitude. À peu près 26 % d'entre eux ne sont pas partis en vacances depuis 2021. C'est fort de ce constat que la Ville de Paris a créé le dispositif Paris Jeunes Vacances depuis 2003, c'est un dispositif qui date, pour aider au départ en vacances en toute autonomie, favoriser l'émancipation des jeunes, en répondant à des projets individuels de vacances. Cela contribue évidemment au développement personnel des jeunes et à une plus grande autonomie. Depuis sa création, le dispositif a évolué, et propose également maintenant des séjours encadrés, collectifs, encadrés par des structures jeunesse. Pour vous donner une idée, à Paris Centre en 2024, nous avons octroyé 40 soutiens à des jeunes à hauteur de 200 euros chacun. Nous avons une commission la semaine prochaine, le 12 décembre, pour les vacances hiver.

Concernant Quartiers Libres, c'est un dispositif qui est plus récent, créé en 2015 à la suite des attentats pour renforcer l'engagement citoyen des jeunes Parisiens, pour enrichir leur [COUPURE 01.37.28] dans la ville. Le dispositif Quartiers Libres soutient des initiatives de jeunes parisiens entre 16 et 30 ans. Pour information, nous avons octroyé en 2024 un seul soutien, à une troupe qui fait du théâtre au Forum, une troupe de jeunes de Paris Centre.

Je vous demande de voter pour 2025 la poursuite de Paris Jeunes Vacances, les Paris Jeunes Vacances autonomes et aussi collectifs, à verser les aides financières aux bénéficiaires, à poursuivre la mise en œuvre du volet Paris Jeunes Vacances collectives et encadrées, et à autoriser la poursuite de la mise en œuvre de Quartiers libres.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Jimmy. Est-ce qu'il y a des questions ? Une demande d'intervention ? C'était donc les DJS 132 et 133. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elles sont adoptées à l'unanimité.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2024 DLH 126 Prorogation de la location de divers immeubles communaux à Paris Habitat OPH – Avenants à baux emphytéotiques.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous abordons une nouvelle phase [COUPURE 01.38.21] sur la création et la rénovation de logements, source inépuisable de débats. Gauthier CARON-THIBAULT qui va sur différents programmes les présenter, à partir de la DLH 126.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Unanimité, je ne sais pas. Quoi que. Peut-être sur les deux premières, je l'espère. La DLH 126 est une délibération très technique qui vise à pouvoir proroger un certain nombre de baux d'immeubles, qui sont des baux emphytéotiques consentis entre la Ville de Paris et Paris Habitat. C'est une délibération qui concerne 19 immeubles, dont 8 dans Paris Centre. Ces baux arrivent à terme entre le 31 décembre et le 30 octobre 2025, il faut donc que l'on se pose avec Paris habitat pour pouvoir analyser les conditions de renouvellement de ces baux, et également les programmes de travaux qui seront réalisés à cette occasion. Pour cela, il est nécessaire de pouvoir avenanter ces baux afin de les renouveler jusqu'à fin juin 2025. Pour le fun, puisque j'ai encore 4 minutes 10, les adresses concernées sont : le 3, rue des Prouvaires, Paris Centre, le 13-15 rue du Plâtre à Paris Centre, le 56, rue Quincampoix à Paris Centre, le 23, rue Aubry-le-Boucher à Paris Centre, le 8, rue des Prêcheurs à Paris Centre, le 17, rue du Jour à Paris Centre, le 8, rue Sauval à Paris Centre, et j'en ai fini. Merci, Monsieur le maire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Non. C'est la DHL 126. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, on peut avoir l'unanimité sur des délibérations.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DLH 238 Réalisation, dans divers arrondissements, de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 16 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

La DHL 238. Il s'agit de réaliser dans divers arrondissements, dont Paris Centre, mais cette fois il y a six pages pour une seule adresse, des regroupements de chambres, essentiellement des chambres de bonne gérées par [COUPURE 01.40.33] derniers étages des immeubles, également des immeubles de logements sociaux, et qui sont des chambres qui sont généralement indécentes, sans forcément avoir de salles de bain ou alors des salles de bain partagées, des toilettes communes, pas forcément tout ce qu'il faut en termes d'aération. Donc à chaque fois que ces logements sont libérés, soit au moment du départ du locataire, soit parce que l'on a réussi à le reloger ailleurs, on en profite pour regrouper ces chambres de bonne et créer des logements humanisés, comme on dit, qui présentent en tout cas tous les critères de décence. Cette opération concerne dans Paris Centre une seule adresse, au 125, rue Saint-Martin, où en regroupant un certain nombre de chambres de bonne nous pourrons constituer un petit F5, de 64 m², qui sera conventionné en PLAI. Voilà, Monsieur le Maire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. C'était la DHL 238. Pas de demandes d'intervention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est votée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DLH 171 Réalisation, 66 - 70 rue Réaumur (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par IMMOBILIÈRE 3F - Subvention (151 244 euros).

2024 DLH 177 Réalisation, 35-37 rue Charlot (Paris centre) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (112 792 €).

2024 DLH 178 Réalisation, 16 rue de la Corderie (Paris centre) d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux par Immobilière 3F-Subvention (841 906 euros)

2024 DLH 244 Réalisation, 54 rue du Roi de Sicile (Paris Centre) d'un programme de rénovation d'une résidence sociale comportant 15 logements avec création d'îlots de fraîcheur par 3F Résidences.

2024 DLH 306 Réalisation, 46 rue des Gravilliers (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (109 687 euros).

2024 DLH 308 Réalisation, 4 rue Thorel (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (50 625 €).

2024 DLH 309 Réalisation, 43 rue Berger (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - subvention (33 750 €).

2024 DLH 310 Réalisation, 96 rue Quincampoix (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 5 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (42 187 euros).

2024 DLH 316 Réalisation, 15 rue des Innocents (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (125 641 euros).

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous entamons une autre série de délibérations.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Je ne sais pas si nous allons avoir l'unanimité, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous allons continuer par un paquet [COUPURE 01.41.53] j'appelle les délibérations DLH 171, 177, 178, 244, 306, 308, 309, 310, 316. Excusez du peu.

Il s'agit de neuf opérations concernant des immeubles de logements sociaux dans Paris Centre uniquement, qui sont propriété d'I3F, d'ELOGIE et de 3F Résidences. Neuf opérations de rénovation de ces logements sociaux afin de renforcer l'aspect confortable des logements, mais également leur sobriété énergétique et leur qualité de vie. 139 logements sont concernés par ces délibérations, avec des coûts globaux de travaux envisagés qui s'élèvent à 18 000 000 €, dont 130 000 € d'investissement [COUPURE 01.42.43] Travaux qui seront aidés, au global, à hauteur de 1,6 millions d'euros par la Ville de Paris, donc une subvention de l'ordre de 11 500 € par logement, les bailleurs sociaux mettront 2,5 millions d'euros de fonds propres, le reste seront des prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur du long terme à des tarifs très avantageux, puisque ce sont des prêts qui sont créés et gérés spécifiquement pour le logement social.

Ces travaux permettront de diminuer la consommation énergétique de ces immeubles en moyenne de 53 %, avec un pic pour un immeuble qui verra sa consommation énergétique diminuer de 83 %. On diminuera également les émissions, les immeubles vivent donc ils consomment et ils émettent, ces émissions vont, à la suite des travaux, diminuer en moyenne de 57 %, avec des pics à 98 %, c'est également l'immeuble qui a une consommation qui va diminuer de 83 % qui va voir ses émissions diminuer de 98 %.

À noter, également, la création de deux îlots de fraîcheur. Lorsque l'on a des immeubles avec des cours intérieures suffisamment grandes, on débitume [COUPURE 01.44.02] des forêts urbaines, des petits espaces verts, des petits îlots de fraîcheur, ou des salons urbains comme nous avons essayé de créer avec Florent. Deux adresses, le 16, rue de la Corderie juste à côté de la mairie, et le 54, rue du Roi de Sicile dans le 4e arrondissement.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Juste souligner quand même que l'État participera, mais de manière modeste puisqu'il n'interviendra que sur trois projets à hauteur de 1,3 million d'euros, à peu près dans la même moyenne que la Ville, donc 16 300 € par logement. Par la suite, nous récupèrerons 49 logements en réservation propre pour la Ville pour les 139 logements qui seront rénovés. Merci, Monsieur le Maire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Gauthier, de cette présentation sommaire et succincte, mais efficace. DLH 171 jusqu'à la DLH 316, et toutes les intermédiaires.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Pas toutes les intermédiaires, justement. 171, sur le 66-70 rue de Réaumur, 177 sur le 35-37 rue Charlot, le 16 rue de la Corderie pour la 178, la 244 pour le 54 rue du Roi de Sicile, la 306 pour le 46 rue des Gravilliers, la 308 pour le 4 rue Thorel, la 309 pour le 43 rue Berger, la 310 pour le 96 rue Quincampoix, et la 316 pour le 15 rue des Innocents.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Elles y étaient bien toutes, entre la DLH 171 et la DLH 316 sur l'ordre du jour.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Non, la 182 arrive après.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Mais la 182, pardon, elle est après dans l'ordre du jour. Alors je n'ai pas le même ordre du jour que vous. Elles ont toutes étaient citées. Shirley.

.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Pour ne pas faire de bazar, peut-on inscrire au PV que je ne participe pas au vote sur les délibérations ELOGIE-SIEMP de manière générale, comme ça cela évite, je crois que tout à l'heure j'ai levé la main, je n'aurais pas dû.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Absolument, d'accord. Non prise de part au vote sur toutes les délibérations concernant Shirley WIRDEN.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

La DLH 178, c'est une très grosse rénovation, car on arrive quand même à 6000 € par m² pour une rénovation. La présentation était assez brève, on voit que c'est très lourd, mais 6000 € c'est plus que le coût d'une construction neuve. Pouvez-vous détailler un peu, car cela nous paraît sidérant ? Si c'est pour gagner de la consommation énergétique, cela fait quand même un coût qui s'amortit sur deux siècles. Est-ce que vraiment ces investissements concernent plus que juste les appartements, parce que sur cette délibération-là, nous sommes sceptiques.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Oui, tout à fait. Le 16 rue de la Corderie, c'est un immeuble I3F qui est juste à côté, c'est un immeuble, je n'hésite pas à le dire puisqu'il m'a été présenté comme cela la première fois que je l'ai visité il y a quelques années, c'est un immeuble qui est pourri, à pans de bois, totalement tarabiscoté et biscornu à l'intérieur, avec même quelques [COUPURE 01.47.05] peut-être pris des fois les murs comme étant des œuvres d'art. On doit donc véritablement rénover, réhabiliter, et de surcroit, restructurer cette adresse.

Je suis assez content de le voir sortir, le 16 rue de la Corderie, en fin de cette mandature, car on en parlait déjà avec I3F au milieu de la précédente mandature, on a essayé plusieurs montages économiques pour réussir à faire sortir cette réhabilitation, on avait même imaginé y intégrer une maison relais. Là, nous avons trouvé un dispositif financier qui nous permet de restructurer l'immeuble, de garder du logement social, et même à l'intérieur

d'avoir des locaux commerciaux à vocation artistique en rez-de-chaussée. Je pense même qu'à terme, une petite visite collective ne serait pas mal.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En invitant Aurélien. Je propose que nous les votions. Avec non prise de part au vote qui était notée sur ELOGIE. Deux non prises de part au vote, on fera le compte après, sur ce qui concerne ELOGIE. Hormis ce commentaire, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2024 DLH 182 Réalisation, 13-15 rue du Croissant (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration d'un logement social PLS par ELOGIE-SIEMP - Subvention 42 285 €.

2024 DLH 247 Réalisation 51 rue Saint Antoine (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration comportant 7 logements (4 PLA I et 3 PLUS) par Paris Habitat. - Subvention (168 642 euros)

2024 DLH 338 Réalisation, 39 rue de Poitou (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 10 logements sociaux (4 PLA I - 3 PLUS - 3 PLS) par ELOGIE SIEMP – Subvention (764 711 euros).

2024 DLH 365 Réalisation, 42 Rue de la Verrerie (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 13 logements sociaux (8 PLA I - 5 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 203 390 euros).

2024 DLH 367 Réalisation 18 rue de Turbigo (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 18 logements sociaux (10 PLAI - 8 PLUS) par la RIVP - Subvention (4 121 366 euros).

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il nous reste encore cinq DLH.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Je considère que ce sont cinq bonnes nouvelles pour l'arrondissement. Nous ne faisons que confirmer des délibérations que l'on a déjà portées et qui concernaient l'acquisition de ces immeubles. Il s'agit cette fois-ci de la mise en œuvre de projets de réhabilitation d'immeubles qui ont été acquis récemment par la Ville de Paris. Il s'agit du 13-15 rue du Croissant, du 51 rue Saint-Antoine, du 39 rue de Poitou, du 42 rue de la Verrerie et le 18 rue de Turbigo [COUPURE 01.49.16] je dis cela pour Shirley, Habitat et la RIVP. Ces immeubles ont été acquis récemment par la Ville, les bailleurs sociaux ont pu faire les diagnostics d'habitabilité, les diagnostics amiante, imaginer les programmes de travaux, affiner les coûts de travaux nécessaires à la réhabilitation de ces immeubles.

Nous allons pouvoir, à travers ces cinq délibérations, créer 49 logements sociaux en plus dans l'arrondissement, et préserver, surtout, 49 logements qui existaient déjà et qui risquaient de partir soit en vente à la découpe, soit en résidence secondaire, soit en Airbnb.

Les coûts dont je parle sont les coûts de travaux, ce ne sont pas des coûts d'acquisition. On a 33,6 millions d'euros de charges foncières plus travaux pour l'ensemble de ces immeubles, ce qui fait 685 000 € par logement d'investissement par la Ville. Sur ces projets, la Ville met une subvention globale de 6,3 millions d'euros, ce qui fait 129 000 € de subventions par la Ville. 2,3 millions d'euros de fonds propres sont mis par les bailleurs, comme quoi ils ont quand même encore des fonds propres et [COUPURE 01.50.34] 2,4 millions de subventions.

À l'issue de ces travaux, nous aurons donc 13 studios, 16 F2, 3 F3, 6 F4 et 1 F5, nous aurons une vingtaine de logements familiaux en plus à travers ces projets. Ce ne sont pas forcément de grands immeubles, on est obligé de faire avec la superficie et avec la structuration des immeubles actuels. Sur ces immeubles, nous aurons 26 PLAI, 4 PLS et 19 PLUS dont un certain nombre sont toujours attribués à 20 % des plafonds PLUS au-dessus, pour pouvoir aussi prendre en compte des locataires PLS, et 26 de ces logements seront réservés pour la Ville de Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'était donc les DHL 182 à 367, c'est cela ? Je propose que l'on vote, avec les mêmes précautions d'usage sur ELOGIE-SIEMP. Pardon, Aurélien voulait intervenir.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous sommes déjà intervenus tout au long de l'année, le vote reste le même, nous allons vous épargner cinq minutes d'explications de vote. Notre avis ne change pas sur ces cinq délibérations, nous voterons donc contre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour la sobriété. 2 non prises de part au vote sur les délibérations qui concernent ELOGIE. Pour le reste, qui vote contre ? 5 voix contre. Qui vote pour ? Tout le reste des participants. Je vous remercie, elles sont adoptées. [INAUDIBLE 01.52.08] Merci à Gauthier, qui a préempté le futur règlement intérieur. On réduira la parole à une minute par délibération.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à la majorité des participants.

2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il nous reste, pour conclure les délibérations… pardon, j'allais enjamber l'approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, il y a un acronyme, sinon c'est long. Dorine BREGMAN nous présente la délibération DPE 41.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme.

Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Chers membres du public qui résistez. Je vous présente ce PLPDMA 2024-2030. Je pourrais le résumer en une phrase : son objectif est de réduire de 100 000 tonnes de déchets la production parisienne et de passer de l'économie des déchets à l'économie de la sobriété. Là, j'aurais fini, et l'on pourrait dire, on passe au vote. Mais je suppose que cela ne va pas totalement satisfaire votre curiosité, je vais donc vous donner quelques détails.

Le PLPDMA est une obligation règlementaire, nous en sommes à la quatrième édition à Paris. Il faut savoir, comme élément de contexte, qu'à l'heure actuelle à Paris on produit 433 kilos de déchets par an et par habitant, c'est 611 kilos pour la France entière [COUPURE 01.53.39] qui va courir de 2024 à 2030. Dans le plan précédent, nous avions

déjà réduit la production de déchets de près de 14 %, nous voulons continuer puisqu'il s'agit de baisser de 20 % depuis 2010, avec année de référence 2010, 2010 était le début du précédent plan.

La révision de ce plan, classiquement, comme beaucoup de plans menés par la Ville de Paris, fait l'objet d'une large concertation avec la participation d'une multitude d'acteurs, des commissions avec des partenaires institutionnels, des associations environnementales et de consommateurs, des syndicats professionnels. Il y a eu également une consultation publique en ligne ouverte de juin à septembre.

J'en viens aux objectifs, qui sont effectivement très ambitieux. Le plan s'articule autour de huit axes et de 24 fiches actions, avec des objectifs à mi-parcours. Je ne vais pas vous les détailler, car cela prendrait beaucoup plus de temps que les cinq minutes de temps de parole qui me sont allouées. Mais ce sur quoi je voudrais insister, c'est par exemple la sortie du plastique, qui est un sujet déjà bien entamé et dont parlait ma collègue Karine BARBAGLI tout à l'heure quand elle parlait de la Caisse des écoles qui, à Paris Centre mais surtout Paris, prévoit déjà une sortie du plastique pour [COUPURE 01.54.57] ce vœu exemplaire dans toute sa restauration collective, elle applique déjà un certain nombre des objectifs prévus dans ce plan.

Il y a un ambitieux plan de développement du compostage, à la fois dans la forme classique de compost, et dans la forme des bornes de déchets alimentaires que nous installons déjà à Paris Centre depuis le début de l'année 2024.

Un autre sujet qui devrait ravir les conseils de quartier qui sont très actifs sur les nettoyages participatifs, c'est la lutte contre les mégots sur l'espace public, avec un plan dédié qui va permettre de fournir davantage de dispositifs et de responsabiliser les professionnels.

Il y a un autre secteur très intéressant sur lequel je voudrais insister, c'est le secteur du bâtiment, puisqu'il est aussi producteur de déchets, il compte pour 14 % de la production nationale de déchets, sur Paris s'inscrit en leader dans ce domaine en proposant de poursuivre l'exemplarité avec la création de filières de recyclage, de réemploi dans les rénovations.

Enfin, il y a aussi un important volet de communication, pour sensibiliser, pour continuer à sensibiliser ou mieux sensibiliser sur toute la chaîne de recyclage, et pour redonner confiance aux habitants et donc les inciter à continuer à trier, à mieux trier.

Le plan comporte aussi une dimension de plaidoyer, j'insiste là-dessus, car sans action de l'État, il y a un certain nombre d'objectifs ambitieux qui ne pourront pas être atteints.

S'agissant de l'État, on s'inscrit dans le cadre de la loi Agir pour une Économie Circulaire, loi AGEC.

On a des points d'évolution nécessaires pour Paris, je vous cite notamment la réduction des emballages superflus, le désemballage au maximum afin que cela devienne une obligation règlementaire, augmenter les écocontributions pour les produits les moins vertueux, mettre en place une TVA circulaire pour promouvoir le réemploi et la réparation. Dernier point, réviser le système des filières de responsabilité des producteurs.

C'est un plan très complet, comme le plan Climat, avec les autres outils de programmation produits par la Ville. Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Jacques BOUTAULT.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Merci, Monsieur le Maire. Je vais dire un petit mot sur ce PLPDMA, Plan Local de Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés, pour dire que c'est effectivement un plan ambitieux dans ses objectifs, Dorine BREGMAN vient de le rappeler. Je voudrais souligner que la façon dont il a été élaboré est une façon de travailler qui nous a paru à nous, Écologistes, intéressante, puisque nous avons été associés très en amont, concertés, et beaucoup de nos propositions ont été acceptées. Pas toutes, malheureusement. Les propositions qui n'ont pas été acceptées ont généré beaucoup de frustrations parmi les Écologistes, et des discussions sur ce plan sont encore en cours pour essayer de l'améliorer au Conseil de Paris.

Néanmoins, en arrondissement, nous voterons pour, pour démontrer toute la bienveillance que nous avons à l'égard de la façon de travailler et de notre croyance que certaines de nos propositions pourront être intégrées au final. Quelles sont-elles ? Je vais vous en citer trois principales. La première, c'est de renforcer les équipes en arrondissement, notamment pour avoir des équipes dédiées spécifiquement à la réduction des déchets, renforcement des équipes des sections territoriales par redéploiement. Nous pensons que cela est possible.

Nous pensons aussi que la mesure qui consiste à sous-traiter la collecte des déchets alimentaires dans les marchés découverts aux délégataires du marché, et non plus de le

mettre en œuvre par la Ville de Paris, n'est pas une bonne idée, on verra comment cela peut évoluer.

Nous aurions aussi souhaité que les copropriétés, les immeubles, soient informés des raisons des [COUPURE 01.59.20] l'ignore, il y a des erreurs de tri, on aurait assez facilement pu faire un travail pour mieux informer sur ce sujet.

Enfin, peut-être, renforcer plus encore les aides au compostage et notamment au compostage individuel. Cela dit, l'adjoint en responsabilité n'a pas fermé la porte, car on observe que la collecte des déchets alimentaires par apport dans les bornes a accru le volume de collecte. Que l'on poursuive l'effort, et peut-être que l'on revienne en parallèle, comme cela se fait pour le verre, à une collecte en porte à porte, tout en réduisant la collecte des ordures ménagères qui se fait encore en 7j/7. La collecte des ordures ménagères résiduelles est une collecte qui baisse en volume, on pourrait lui substituer pour renforcer la filière de collecte des déchets alimentaires, en parallèle, comme pour le verre, une collecte en porte à porte.

Toutes ces idées sont aujourd'hui sur la table, je dois dire que cela nous réjouit. D'autres petites choses qui auraient mérité d'être mieux précisées, comme des phrases comme « mieux trier grâce au numérique », qui nous semble un peu abscons. Mais tout cela est de l'ordre du détail, nous pensons que ce plan est ambitieux par ces objectifs et nous le voterons bien volontiers.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je ne sais pas s'il s'agissait des déchets électroniques, dans cette phrase que tu as citée.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

« Grâce au numérique ». Mais c'était peut-être aussi les déchets électroniques, effectivement. Je ne sais pas.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, c'est très clair. Pas de réponse nécessaire, le débat se poursuivra en Conseil de Paris, dans ce cadre-là, il concerne tous les arrondissements. Je propose que nous votions. DPE 41. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2024 DVD 126 Projet d'aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) - Avenant n° 1 à la convention de transfert de maitrise d'ouvrage avec l'EPRND.

2024 DVD 129 Projet de transformation des abords de Notre-Dame - Convention de partenariat et participation financière avec le CAUE pour les actions de médiation transitoire et de signalétique.

2024 SG 88 Subvention de la Ville de Paris d'un dispositif audiovisuel pour assurer une retransmission gratuite de la cérémonie de réouverture de la Cathédrale Notre-Dame de Paris (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il reste trois délibérations qui concernent le grand évènement de cette semaine, peut-être du siècle, la réouverture de Notre-Dame [COUPURE 02.01.30] avec une des contributions de la Ville, elles ne sont pas toutes résumées ici, notamment à la cérémonie qui se déroulera les prochains jours. Suivez et faites suivre aux gens les annonces de la mairie de Paris Centre sur les restrictions de circulation qui sont très importantes et qui commencent dès demain le 4 décembre sur le stationnement, et à partir de samedi dimanche, si vous n'avez pas prévu, si vous n'êtes pas invité à la cérémonie, ne prévoyez pas de vous rendre sur l'île de la Cité.

Pour vous présenter ces délibérations qui concernent surtout la voirie, et le secrétariat général, c'est Florent GIRY.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Bonsoir à tous. Ce sont des délibérations un peu techniques qui prennent ce très grand et très beau projet par le tout petit bout de la lorgnette, mais c'est parfois l'usage, l'exercice, que l'on doit faire. On parle de Notre-Dame, je renvoie chacun d'entre vous à la présentation faite la semaine dernière en réunion publique [COUPURE 02.02.25] la première délibération, la DVD 126, concerne justement ce projet d'aménagement.

Pour aller vite, rappelez-vous, il y a quelques mois, nous avions voté en Conseil le principe d'une convention permettant de partager les travaux entre ce qui se relevait de la Ville, ce

qui relevait de l'établissement public, permettant une meilleure coordination des responsabilités, du chantier, etc. Il se trouve qu'entre temps, le coût de cette opération limitée en surface, qui correspond au petit parvis, qui est en cours de finalisation, à la rue latérale, la rue du Cloître, Notre-Dame, ce sont les premières phases du chantier qui auront lieu jusqu'à l'année prochaine. Cette partie, mineure à l'échelle du grand projet d'aménagement, va être réalisée par l'établissement public une fois qu'il aura enlevé ses emprises. Depuis la première délibération que nous avons votée, il y a eu une réestimation du coût de cette petite partie du projet liée à des impératifs imposés par la DRAC pour l'archéologie préventive, notamment, et qui a augmenté le budget nécessaire pour cette première partie, puisque le planning a dû être réorganisé un peu au dernier moment, à cause de ces prescriptions tardives.

Cette délibération permet à la Ville de signer l'avenant à la convention avec l'établissement public pour que ces travaux puissent commencer. Je vous invite, quand vous avez un peu de temps à perdre [COUPURE 02.03.42] parce qu'on y trouve des choses très intéressantes sur le montant des travaux de l'espace public. On découvre qu'un mètre carré de dalles Comblanchien vaut 90 €, qu'une borne antibélier vaut presque 20 000 €. Ce sont des ordres de grandeur à avoir en tête lorsque l'on développe des projets de cette ampleur, cela coûte cher de faire de beaux aménagements et des aménagements sécurisés. Ici, cela mérite bien, je crois, cette dépense.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Tu poursuis sur les deux autres ?

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Bien sûr. La deuxième est la DVD 129. Je vais encore plus vite, c'est l'idée de financer le CAUE, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, pour une animation autour du chantier qui a lieu et qui va continuer à avoir lieu. Notamment une consultation étudiante visant à déployer des supports de palissade pour qu'elles soient plus jolies et présentent des choses intéressantes. Et, c'est pour Karine, des visites de chantier proposées aux scolaires et au grand public pour toute la durée du chantier. C'est une convention de 65 000 € proposée au CAUE pour animer ces activités.

La troisième, c'est la SG 88, qui concerne de façon très imminente l'évènement du weekend, mondial, planétaire, avec 50 chefs d'État. Ce sera un peu sécurisé et un peu VIP sur les abords immédiats de Notre-Dame, et pour que les Parisiens puissent profiter du spectacle qui va être déployé, cette délibération propose une subvention de 300 000 € pour

organiser la retransmission vidéo en direct de la cérémonie, à plusieurs endroits de l'île, dans les parties qui seront accessibles aux riverains, enfin aux Parisiens, pour que l'on puisse ne pas avoir seulement quelques *only few* qui puissent profiter, mais que jusqu'à 50 000 Parisiens, c'est la jauge déterminée, puissent aussi profiter du très beau spectacle. Et aussi à la TV, je crois, mais quand même, pouvoir vivre l'évènement un peu sur place, écoute…

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, nous étions hier à une conférence de presse avec le préfet de police qui détaillait les [COUPURE 02.05.52] mesures. Cela va être Fort Knox, surtout avec les nouvelles que vous avez vues, dans le changement d'avis du président élu américain qui, venant, impose un protocole très lourd. Mais il sera possible de voir sur les écrans, un peu sur le mode de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques, même si cela est retransmis sur toutes les télévisions du monde entier, sur France 2.

Je le dis pour les habitants ici, si vous venez de Paris Centre, il faudra contourner les îles, je crois que seuls le pont de Sully et le pont Alexandre III seront ouverts. Par ailleurs, pas mal de stations de métro seront fermées, et je pense que les box, il y a une capacité de 40 000, ce qui n'est pas négligeable, prévue par la préfecture de police à l'intérieur de la zone, sur la rive gauche, seront [COUPURE 02.06.46]

Cinq écrans géants seront disposés sur les quais rive gauche ou en partie sur l'île de la Cité, qui permettront au public de voir un peu comme pour les JO. Il n'y a pas besoin de QR code, mais c'est le premier arrivé, premier servi, ce sera fermé au-delà de 15 h. Sinon, il reste la TV, et bien sûr d'autres occasions de voir Notre-Dame après la cérémonie du weekend. Shirley, et Raphaëlle.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Nous irons dans le même sens, avec Raphaëlle. Je tiens à dire pour les archives, quand les gens liront les procès-verbaux de nos conseils, à quel point cela m'écœure de devoir recevoir Donald TRUMP sur notre beau territoire. Je pense que Notre-Dame ne méritait pas cela. Je sais bien que nous n'avons pas le choix, mais je tiens à ce que, un jour, si quelqu'un lit ce qui s'est passé autour de cette cérémonie, il soit inscrit que c'est assez détestable de devoir le recevoir et de lui dérouler le tapis rouge pour ce qu'il porte, qui est tout à fait à l'opposé de ce que l'on porte dans cette majorité, dans ce beau territoire qui est Paris

Centre. Je tenais à le dire, pour le principe. Mais j'entends bien que sommes obligés de faire ce qu'il faut, ce n'est pas la question. Mais c'est bien de le dire quand même.

Raphaëlle RÉMY–LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Merci, Monsieur le Maire. Je suis d'accord avec ce que vient de dire ma chère collègue Shirley. Ariel, tu évoquais Fort Knox. Est-ce que finalement, le *president elected,* on n'aimerait pas qu'il reste un peu dans Fort Knox ? J'ai un souvenir assez terrible de la position de Donald TRUMP au moment de l'incendie. Dans ce qui voulait être un grand moment de compassion, il a quand même voulu donner une leçon de morale et de technique à la France en nous disant que l'on aurait dû employer des canadairs pour sauver Notre-Dame. En plus d'être d'une démagogie crasse, la proposition était bien entendu absurde. J'en profite pour remercier les sapeurs-pompiers de la BSPP qui, eux, ont sauvé Notre-Dame, y compris au péril de leur vie. Tout [COUPURE 02.08.56] deux des délibérations que tu viens de présenter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Les délibérations ne sont pas sur Donald TRUMP.

Raphaëlle RÉMY–LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Justement, pour revenir aux deux délibérations que tu viens de présenter, qui, à mon sens, posent une question que l'on aborde assez régulièrement sous des aspects différents à Paris Centre : est-ce que Paris Centre appartient à Paris Centre, à ses quartiers, à ses habitantes et habitants, à ses riverains et riveraines, ou est-ce que Paris Centre appartient à tout Paris, à l'Île-de-France, et au monde ?

C'est vrai que l'on peut se dire que mettre 300 000 € pour une rediffusion, c'est quand même un peu beaucoup par rapport au budget que l'on peut engager. En même temps, on a envie de le faire pour les riverains et riveraines qui veulent voir Notre-Dame être réouverte, pour pouvoir la fêter, pouvoir célébrer ce moment, mais qui ne pourront pas être les premiers et premières invités, parce que le monde entier a envie d'être là, et que du point de vue protocolaire il y a des gens qui vont être prioritaires sur les personnes qui vivent en proximité immédiate. C'est une grande controverse intellectuelle, mais aussi parfois un petit regret, de la même manière que je vous avoue ne pas avoir été super réjouie de voir que l'on allait reprendre des formats de sécurisation type JOP, c'est comme cela que cela a été explicité [COUPURE 02.10.15] ce que l'on a pu dire sur le régime

d'exception instauré en termes de sécurité pendant les JOP risque de revenir à des occasions plus ou moins exceptionnelles et plus ou moins régulièrement. Comme d'habitude sur ces sujets extrêmement complexes, tu l'as dit Florent, il y a parfois eu des choses faites un peu en dernière minute, je pense qu'il est important d'apporter quelques nuances dans le portage et le pilotage de ces projets, car il y a aussi beaucoup de parties prenantes qui sont en jeu, tant des acteurs civils [INCOMPRIS 02.10.47], mais également des gros enjeux financiers et privés.

C'est pour cela que nous allons nous abstenir sur la délibération concernant les 300 000 € de subvention pour la retransmission de la cérémonie de réouverture de Notre-Dame. Néanmoins, j'en profite pour saluer le travail de médiation du CAUE, vis-à-vis des projets étudiants - étudiantes scientifiques et universitaires de ces étudiants et étudiantes, mais aussi les projets de médiation vis-à-vis des scolaires. J'espère qu'un jour, chère Karine, cher Boris, nous aurons aussi l'occasion de le faire avec le Conseil municipal des enfants de Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Très rapidement, pour réagir sur ce qui a été dit. Tu as dit : Paris Centre appartient à Paris Centre, tu voulais dire Notre-Dame ? Je précise que si Notre-Dame appartient bien au 4e arrondissement qui est dans Paris Centre, en l'occurrence elle appartient en partie au monde entier, puisque je rappelle que la restauration de la cathédrale a été faite en immense partie par des dons privés. La contribution de la Ville sur la partie Notre-Dame de Paris, sur la cathédrale elle-même, est extrêmement modeste, les sommes évoquées par Florent tout à l'heure sont principalement disposées sur le projet des alentours.

Maintenant, sur les 300 000 euros, ce n'est pas pour les riverains de Paris Centre, d'autant plus que ce sera depuis la rive gauche que l'on pourra voir, mais c'est une modeste contribution à la cérémonie d'ouverture qui est faite. C'est une cérémonie d'ouverture exceptionnelle, je pense que la réouverture de Notre-Dame est encore moins fréquente que les Jeux olympiques et paralympiques. Je crois que la dernière grande rénovation était celle de Viollet-le-Duc au XIXe siècle.

Pour le reste, j'invite tout le monde à regarder les mesures de restrictions, elles vont être importantes. Pour les riverains, je précise que le diocèse a prévu une messe, cela intéresse ceux qui veulent, mais le diocèse a prévu, en dialogue avec nous, d'inviter les riverains et les commerçants à une messe le 11. Dans la suggestion que l'on avait faite d'associer les riveraines et les commerçants, ils l'ont quand même fait en travaillant avec les conseils de quartier et les associations de commerçants.

Je propose que l'on vote sur ces trois délibérations.

Raphaëlle RÉMY–LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

J'aimerais juste préciser, Monsieur le Maire, cher Ariel, j'apprécie beaucoup les leçons d'histoire partagées. Mais en fait, il n'y avait aucun lapsus dans mon intervention, je tiens à le préciser.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, je n'ai pas compris, ce n'est pas grave.

Raphaëlle RÉMY–LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Je n'ai aucune méconnaissance de la structure de financement de la rénovation de Notre-Dame. Je parlais bien de la dynamique générale de l'usage de Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je me permets de commenter et de répondre à l'intervention qui a été faite pour rappeler trois précisions, il n'y a pas de débats dans le Conseil de Paris Centre sur cela. C'est une grande cérémonie, c'est un grand moment pour Paris Centre, pour Paris, pour la France, et sans doute pour le monde.

Je vous propose de voter ces trois délibérations, si vous en êtes d'accord, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention des groupes.

Pardon, nous allons faire un vote séparé. Je propose que l'on vote les deux premières, puisqu'elles n'ont rien à voir avec la troisième. 126 et 129. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elles sont adoptées.

Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La SG 88, qui concerne le financement, notamment, des écrans de la cérémonie d'ouverture. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Tout le reste du Conseil. Je vous remercie, elles sont adoptées.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons fini la partie délibération de ce Conseil. Pour ce qui concerne la partie des vœux, comme je l'avais annoncé à certains d'entre vous, je dois me rendre à une invitation [COUPURE 02.14.37] au ministère du Travail dont je ne sais pas si elle sera encore utile demain après-midi, mais ce n'est pas grave. Nous allons changer de présidence.

Je voulais simplement dire en préambule sur les vœux, nous en avons déjà voté un, et deux concernent le règlement intérieur. Je préconise, mais il appartient à chacun des déposants des vœux d'indiquer s'il le retire ou pas, je préconise évidemment un retrait des vœux qui ont trait au règlement intérieur, dès lors que nous avons déprogrammé de l'ordre du jour ce règlement pour en rediscuter dans les groupes. Mais il vous appartiendra de le décider.

Pour le reste, je salue le travail de l'ensemble du Conseil municipal, tous groupes confondus, qui a pu travailler sur des propositions de vœux. Je crois que deux d'entre eux, au moins, proposés par l'opposition, vont donner lieu à un vœu à vocation majoritaire, je vous remercie pour ce travail, je remercie tous ceux qui ont participé à ce travail.

Je cède la présidence à Karine.

Ariel WEIL quitte la salle à 21 h 34.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

On peut mettre au féminin, du coup. Nous allons attaquer cette série de vœux. Un petit rappel du *timing*, même pour moi. Sur les vœux, la présentation est de cinq minutes, les amendements trois minutes, les interventions par groupe trois minutes, les explications de vote une minute. Voilà, pour que ce soit bien cadré, que l'on puisse avancer ce soir et rentrer chez nous.

Le premier vœu est présenté par Shirley WIRDEN, un vœu plutôt réjouissant sur un parcours mémoriel parisien autour de la persécution des femmes dans le cadre des chasses aux sorcières. Shirley, je te laisse la parole. Attends, Shirley, que l'on vienne récupérer ton micro. On peut arrêter le chrono. À moins que ce ne soit moi qui… essaye. J'avais appuyé sur un petit bouton.

VŒUX

VPC 2024 30 Vœu présenté par Shirley WIRDEN relatif à la création d'un parcours mémoriel parisien autour de la persécution des femmes dans le cadre des « chasses aux sorcières »

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Ce n'est pas grave, tout va bien. Merci. Comme cela, tu es au courant de cette capacité de censure, tu peux tous nous couper le sifflet !

Merci, Madame la Maire. Je vais être assez synthétique, car ce vœu est très clair, il vise à travailler et créer un parcours mémoriel parisien qui démarrerait à Paris Centre puisque lorsque l'on mène des [COUPURE 02.17.40] partent de Paris Centre pour parler des lieux mémoriels autour des persécutions des femmes à Paris. J'aimerais que l'on crée, c'est aussi discuté avec le cabinet de Laurence PATRICE bien sûr, ce parcours mémoriel parisien, et l'institution d'une cérémonie annuelle de commémoration sur la place de l'Hôtel de Ville où un bûcher a eu lieu, il faut donc le commémorer. Les chasses aux sorcières et la figure des sorcières sont très romantisées, culturellement associées à quelque chose de joyeux, prises avec beaucoup de second degré et de légèreté parfois, de désinvolture, alors que cela relève d'opérations de persécution de masse envers les femmes à travers le monde sur des principes absolument absurdes et fantasques, reposant sur des visées religieuses le plus souvent instrumentalisées et avec un fondement sexiste que personne ne pourra nier. De multiples travaux historiques ont pu être révélés à travers le temps, et ne sont pas particulièrement mis en valeur non plus, je crois [COUPURE 02.18.59] invite à être à l'initiative de ce type de projet. Je ne serai pas plus longue, et vous remercie de bien vouloir voter ce vœu.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote pour ? Je vous remercie, adopté.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

VPC 2024 31 Vœu présenté par Aurélien Véron relatif à l'accès à l'Académie du climat

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous passons au vœu présenté par le groupe Changer Paris, sur proposition d'Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Ma proposition est en rebond à des commentaires de conseils de quartier, qui ont évidemment accès à différents espaces régulièrement pour leurs conseils, notamment à la mairie de Paris Centre, mais pour leurs commissions de travail ils cherchent des locaux appropriés. Ces anciennes mairies qui sont destinées quand même à l'usage des Parisiens, même si ce n'est pas que restreint à Paris Centre [COUPURE 02.20.20] L'ex-mairie du 4e offre souvent des salles vides, surtout aux heures où les commissions de travail des conseils de quartier en ont besoin, nous aimerions qu'ils puissent en disposer assez librement. Ils ont l'impression, ces conseils de quartier, que l'Académie du Climat n'est pas toujours accueillante et bienveillante à leur égard, alors que c'est sur notre territoire et que cela est quand même bien pratique, il ne s'agit pas d'associations inconnues, il s'agit vraiment de nos conseils de quartier, à nous. Je crois que la majorité, l'exécutif, a une contre-proposition intéressante.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci, Monsieur VÉRON. À toi, Boris.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Merci beaucoup. Effectivement, nous avons repris ce vœu qui était à l'initiative d'Aurélien VÉRON, nous sommes d'accord sur l'essentiel. Dans la mesure où cela est possible [COUPURE 02.21.10] alors même qu'il y en a, mais comme vous l'avez dit Monsieur VÉRON, aussi à la mairie de Paris Centre. Mais si elles sont disponibles, évidemment, les conseils de quartier devraient être les premiers à pouvoir en bénéficier.

Je pense que les salles de l'Académie du climat devraient être réservées à l'Académie du climat en priorité, mais s'il y en a des vides et que les conseils de quartier souhaitent pouvoir les utiliser, que cela est pratique et que cela fait sens pour elles et eux, nous n'y

voyons évidemment pas d'inconvénient, bien au contraire. C'est le vœu 31, à l'initiative d'Aurélien VÉRON comme cela est précisé, mais qui a été enrichi et que nous proposons de voter.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

C'est le vœu déposé sur table.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

C'est le vœu 31, à l'initiative d'Aurélien VÉRON comme cela est précisé, mais qui a été enrichi et que nous proposons de voter.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Raphaëlle, pour le groupe Écologiste.

Raphaëlle RÉMY–LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Merci beaucoup. Je suis très contente que l'on puisse avancer toutes et tous ensemble à ce sujet. J'espère que [COUPURE 02.22.03] il y a pu y avoir des passes d'armes épiques sur l'Académie du climat en Conseil de Paris où nous avons longuement débattu des bienfaits de la chicorée. Mais plus encore, nous pourrions à nouveau nous poser la question, est-ce que l'Académie du climat appartient à son quartier, à son Conseil de quartier, à la mairie de Paris Centre, à l'Hôtel de Ville de Paris ou au monde entier ? Dans tous les cas, nous nous rejoignons sur le fait qu'il y a besoin de concilier les usages, y compris pour faire en sorte qu'un maximum de personnes dans les abords immédiats, ou plus largement sur le bassin parisien, puissent profiter en toute sérénité de la superbe programmation au sein de l'Académie du climat. Avancer sur ces sujets nous semble donc très important, de même que d'améliorer encore la gouvernance la plus démocratique possible de cette Académie.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci, Raphaëlle. Y a-t-il d'autres interventions ? D'ailleurs, je crois que pas plus tard que le 27 novembre se tenait une distribution de chocolats pour les seniors à l'Académie du climat, comme quoi il y a une proximité du quartier pour l'Académie.

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Sur le vœu déposé sur la table. Qui s'abstient ? [COUPURE 02.23.20] de concertation.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants.

VPC 2024 32 Vœu présenté par Aurélien Véron relatif au Lancement Conseil Sécurité & Prévention

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous passons au vœu d'Aurélien VÉRON relatif au lancement du Conseil Sécurité et Prévention.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Madame la Maire, sans vouloir pousser la réunionite, cette maladie qui affecte toutes les organisations importantes qui cumulent les strates de réunions toute la journée, les GPO ont un peu changé de format pour les conseils de quartier, je pense intéressant de se servir de cette institution qui n'a pas encore été mise en œuvre alors qu'elle est prévue dans le règlement intérieur, d'une réunion annuelle, si ce n'est deux fois par an, du Conseil de Sécurité et Prévention de la délinquance d'arrondissement. Véronique LEVIEUX nous fait régulièrement des rapports étayés, je trouve intéressant d'avoir une réunion un peu [COUPURE 02.24.14] que l'opposition ait au moins un siège pour pouvoir participer et comprendre les enjeux, en plus des commentaires que Véroniques LEVIEUX nous tient régulièrement. Je pense que cela peut aussi porter la voix des conseils de quartier qui ont des remarques parfois plus synthétiques en fin d'année. C'est une organisation prévue, qui n'a pas encore été mise en œuvre. Je pense que c'est un bon moment pour démarrer, à un rythme annuel ou bi annuel, ces rencontres. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci. Véronique LEVIEUX, pour le groupe PEC.

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne

Madame la Maire. Chers collègues. Cher Aurélien VÉRON. Même si je vais plutôt essayer de vous inviter à retirer ce vœu, nous en partageons le premier des attendus, car,

effectivement, ce Conseil de Sécurité et Prévention de la délinquance est prévu, doit se réunir, à l'échelle de tous les arrondissements, comme vous l'avez rappelé, une fois par an. Je rappelle que le contrat au niveau de Paris Centre a été signé en juillet de l'année dernière et que l'ensemble des acteurs signataires, que ce soit au niveau de la Ville, de la Mairie de Paris Centre, de la Préfecture de police, du commissariat, des services de la procureure, la préfecture de Région, nous avons eu une année extrêmement mobilisée, il y a eu un peu les Jeux olympiques qui nous ont [COUPURE 02.25.32] en perspective de tenir pour la première fois cette réunion, mais nous devons la tenir, nous en avons parlé avec Monsieur le Maire, nous allons prendre l'attache, nous en avons déjà parlé avec le commissariat pour que cette réunion se tienne en début d'année prochaine, car d'ici là, ce ne sera pas possible. C'est un vœu, mais nous devons le faire, c'est bien notre intention de le faire, c'est en ce sens qu'il est un peu difficile de voter pour.

Sur la composition, il n'y a pas de sièges pour les élus, c'est la mairie de Paris Centre qui en fait partie, vous avez rappelé les conseils de quartier qui sont d'un autre ordre, il peut y avoir des associations. Comme il n'y a pas de dispositifs de sièges à ce stade et en plus, comme cela embarque d'autres responsabilités, d'autres signataires, en ce qui me concerne il n'est pas possible de prévoir cette demande en particulier, mais il faut très certainement [COUPURE 02.26.25] des éléments d'informations soient partagés avec l'ensemble des groupes. Dans cet esprit, je vous rejoins, mais pas dans cette demande précise en termes de désignation d'un siège, qui plus est d'un seul groupe, je ne vois pas bien comment cela serait possible. Je tiens à préciser que nous nous sommes renseignés, il n'y a que deux conseils qui se sont tenus dans l'ensemble des arrondissements parisiens, mais cela n'enlève rien à l'engagement que nous prenons aujourd'hui. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Nous passons au vote. Qui vote contre ? 2 [02.27.03] Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Le vœu est rejeté.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants

VPC 2024 33 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif au positionnement des vœux, des questions écrites et orales dans le déroulé des séances du Conseil de secteur.

VPC 2024 36 Vœu déposé par Jacques Boutault et le groupe écologiste de Paris Centre relatif à la démocratie participative locale.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous proposons de retirer les deux prochains vœux, vu que nous avons reporté les délibérations concernant le règlement des conseils de quartier et du Conseil de secteur, que vous puissiez avoir une concertation plutôt que des vœux ce soir. Cela convient à tout le monde ?

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Je crois que le vœu que nous avons déposé tombe de lui-même au profit de [COUPURE 02.27.44]

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je suis totalement d'accord, je remercie d'ailleurs Boris qui a fait la proposition, et le Maire aussi. Les vœux sont retirés.

Les vœux sont retirés.

VPC 2024 34 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à la suppression de places de stationnement rue de l'amiral de Coligny.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous passons donc au vœu, avec une version également amendée sur table, présenté par Martine FIGUEROA et les élus du groupe Union Capitale, relatif à la suppression de places de stationnement rue de l'amiral Coligny.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je tiens à préciser que nous avons fait un travail commun avec Florent GIRY, cela, franchement j'ai apprécié. Je ne sais pas si vous êtes tous déjà allés sur les places de la rue Amiral de Coligny, on voit cette circulation sans cesse de cars, avec moteurs ouverts, et des cars qui stationnent et ne s'arrêtent pas. On ne va pas relire le vœu, car il est tard et je pense que tout le monde l'a déjà lu.

Avec Florent, nous souhaitons que l'on continue de mobiliser la police municipale pour verbaliser les stationnements abusifs d'autocars rue Amiral de Coligny, et que l'on informe régulièrement des verbalisations les élus de Paris Centre, que l'on ait un retour, bien sûr pas tous les trois quatre matins, mais que l'on ait quelques informations. Que l'on poursuive le dialogue avec l'établissement public du Louvre et la Samaritaine pour résorber le problème rencontré avec les autocars qui les desservent. On voit quand même que ce sont des tour-opérateurs qui déposent pour des achats en masse à la Samaritaine, et la visite du Louvre c'est bien, mais… Que l'on identifie des lieux adaptés pour accueillir les autocars une fois le dépose-minute réalisé, par exemple par l'amélioration des aménités proposées aux chauffeurs dans le parking du Louvre, pour le rendre plus attractif et incitatif. Ce qui est décrit dans le vœu, c'est qu'il y a un parking vers le Carrousel du Louvre où il y a, je crois, 71 places d'autocars [COUPURE 02.29.56] parce qu'ils n'ont soi-disant pas le WIFI, pas de choses pour améliorer. Il y a une petite proposition, il y a deux places d'autocars rue Amiral de Coligny situées devant des immeubles d'habitation et devant un restaurateur. Je tiens à signaler que nous avons été plutôt sollicités par des habitants, pas par des restaurateurs. Que l'on étudie l'interversion de ces deux places de cars qui sont devant les immeubles d'habitation, qu'on les déplace sur les places de motos vélos, et que ces places de motos vélos soient mises à la place des autocars, cela évite les nuisances à la fois sonores. [COUPURE 02.30.47] il n'y a rien du tout, c'est juste un traçage, donc cela pourrait s'intervertir. Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement pour ce vœu.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Florent, tu veux intervenir ?

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Oui, rapidement. Le vœu que Martine a présenté est le vœu issu de notre échange. Très bien. J'en profite pour répondre à une partie du vœu sur les chiffres de verbalisations. Pour replacer dans le contexte, c'est un *hot spot*, comme on dit, des problèmes liés aux autocars, ce n'est pas le seul, on aussi la Comédie Française, le passage André Malraux en général, la rue Saint-Honoré, la rue de l'Échelle. Tout ce coin du 1er arrondissement est très pénalisé par ce phénomène. On avait le projet Ville de Paris et Mairie de Paris Centre d'interdire les autocars de tourisme dans tout Paris Centre, y compris en desserte, ce qui aurait résolu le problème. Finalement, la préfecture de police qui est co-compétente avec la Ville pour ce type de décisions n'a pas voulu nous suivre à ce stade, ce projet ne va donc pas être réalisé. Il faut trouver des alternatives à court terme, moyen terme, pour résorber ce qui peut l'être. On ne peut pas attendre pour toujours.

Depuis 2024, les chiffres sont assez impressionnants, nous avons eu à Paris Centre seulement 1494 verbalisations, verbalisations qui témoignent aussi des consignes que l'on donne d'être intraitable sur le sujet, au regard des nuisances très pénibles pour les riverains ou les commerçants qui sont dans ces lieux très prisés des autocaristes. Pour Amiral de Coligny, c'est 221 sur ce seul site dans l'année, on est même monté à 17 verbalisations sur une seule journée, le 11 octobre. Il y a un phénomène vraiment très massif.

Je ne reviens pas sur ce qui a été évoqué. La Ville a déjà engagé, suite au refus du préfet de police d'interdire bonnement et simplement les autocars, une dynamique de négociations avec la Samaritaine et le Louvre pour voir comment résoudre ce problème. Ce parking du Louvre, vous en avez parlé, qui ne présente pas d'aménités attrayantes pour les chauffeurs. On peut aussi se poser la question des conditions de travail, c'est entendable. Si l'on peut aménager un WIFI, des sanitaires, ou que sais-je, dans ce parking et que cela résout le problème, on aura gagné sur toute la ligne pour tout le monde, et pour le droit social, et pour les riverains qui subissent les nuisances. C'est le chemin que l'on se propose. J'appelle la majorité à voter pour ce vœu réécrit ensemble qui répond à un vrai sujet.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

On peut aussi mentionner le projet de réflexion sur la place du Louvre et ses abords avec le projet Le Nouveau Louvre qui est en cours avec Laurence DES CARS sur les entrées de la Colonnade Perrault, qui viendra aussi renouveler et redonner de l'air à ce bel endroit. Au moins, ces réflexions démarrent début 2025. Je vous invite à voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc voté à l'unanimité, merci.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

VPC 2024 35 Vœu présenté par Martine Figueroa avec le soutien de nombreux habitants, relatif à la mise en place de solutions pour les personnes sans-abris dans Paris Centre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous poursuivons ce Conseil avec, je crois, le dernier vœu, porté par Martine FIGUEROA, sur la mise en place de solutions pour les personnes sans-abris dans Paris Centre [COUPURE 02.34.20] au vœu de Shirley du dernier Conseil, mais je vous laisse la parole.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Cela fait écho. Des gens m'ont sollicité, nous sommes allés voir, même si nous savions déjà ce qu'il y avait. Nous savons que la situation des personnes sans-abris à Paris est très préoccupante, vous l'avez à plusieurs reprises dans tous vos vœux. L'augmentation de 16 % du nombre de personnes sans-abris en un an est très alarmante, surtout aujourd'hui sur les arrondissements centraux de Paris. Des conditions d'hygiène inadéquates, des tensions croissantes, qui soulignent l'urgence. Attention, je ne parle pas d'agression, cela n'a rien à voir, ce sont des tensions. Il est crucial d'impliquer les habitants et les associations locales pour soutenir les initiatives en faveur des personnes sans-abris [COUPURE 02.35.09] à cette crise. Il faut renforcer les dispositifs existants, notamment en augmentant, peut-être, les effectifs de l'UASA, une étape importante pour répondre à cette situation de précarité croissante. La collaboration entre l'État et la Mairie est également indispensable pour trouver des solutions durables. Je cite l'État parce que vous le citez à chaque fois et c'est important. Excusez-moi, je ne retrouve pas mon papier depuis tout à l'heure, si vous me permettez quelques minutes. Mais vous l'avez peut-être déjà tous lu.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je pense que nous avons déjà tous pris connaissance du vœu.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Vous l'avez déjà tous lu. J'ai fait des propositions, je pense que l'on va peut-être me répondre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je pense que Shirley WIRDEN aura à cœur de répondre à votre vœu et à sa formulation.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci, Madame la Maire, et merci, chère Madame FIGUEROA pour votre vœu qui nous permet de reparler d'un sujet important. Je sais votre soutien à cette politique sociale et au lien social, j'apprécie que vous remettiez ce sujet sur la table.

J'ai une différence d'appréciation sur l'orientation portée par votre vœu, je vous le dis en toute honnêteté, sur la manière dont je le perçois, notamment sur les attendus que vous portez. Par exemple, sur la première proposition : mettre en place des structures d'accueil

temporaires adaptées et des espaces sécurisés, notamment des installations sanitaires. On le fait lorsque l'on peut le faire. En revanche, pour ouvrir des structures temporaires, nous avons besoin des financements de la DRIHL, qui ne sont pas, pour l'instant, accordés. Là, par exemple, le plan hivernal est lancé et nous essayons de demander à pouvoir ouvrir des structures, on identifie, des lieux, mais encore faut-il qu'il y ait des opérateurs financés par la DRHIL.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Tu peux préciser ce qu'est la DRHIL ?

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

C'est la direction de l'État qui accorde des financements pour ce type de structure. [COUPURE 02.37.20] On essaye.

Sur votre deuxième attendu, pour renforcer les effectifs de l'UASA pour répondre à l'augmentation du nombre de personnes sans-abris, en réalité, ils sont assez nombreux, mais ils n'ont pas les moyens de mettre en œuvre leur travail concrètement. Par exemple cet été, ce qui s'est passé avec les JO avec la mise en place de places supplémentaires, ils ont pu travailler beaucoup plus efficacement que d'habitude. Je dirais même que le désengagement de l'État donne du travail supplémentaire contre-productif à l'UASA, notamment lorsqu'il y a des évacuations sans mises à l'abri qui éclatent le public sans-abris un peu partout et qui demandent de redéfinir le travail social, d'aller rechercher les personnes, etc., ils perdent du temps. Ils nous disent clairement en coordination de veille sociale qu'ils ne participent que lorsqu'il y a des mises à l'abri et qu'ils sont prévenus, pas simplement la veille au soir pour une évacuation sèche le lendemain matin.

Sur votre troisième attendu, sur le fait d'organiser des mesures de médiation et de prévention des conflits ou des tensions, vous avez raison, cela existe autour des structures. Nous le faisons autant que nous pouvons, et vous avez raison de le rappeler. Dès que l'on peut discuter avec les habitants, nous le faisons. On réoriente même certains projets lorsque les tensions sont trop importantes, comme nous avons pu le faire avec Emmaüs sur la rue Lesdiguières, où les tensions étaient si fortes pour l'équipe comme pour les riverains que l'on a réorienté le projet. Nous sommes passés d'hommes isolés, très marginaux, très exclus, à [COUPURE 02.38.39] vous avez raison de le souligner, mais c'est fait, on continuera à le faire.

Sur la quatrième proposition que vous faites de soutenir les initiatives locales et les actions concrètes, je ne sais pas si vous aviez des projets concrets en tête, mais je me tiens à disposition si vous aviez des sollicitations que je n'aurais pas reçues, ou auprès des bénévoles. On ne peut pas faire sans les habitants de Paris Centre qui sont très mobilisés en termes de bénévolat. Il y a une infime minorité d'habitants qui sont contre le fait d'implanter des structures, il faut aussi leur accorder du temps. C'est vrai que l'engagement citoyen est un des premiers leviers pour faire face au manque de moyens accordés au service public.

Enfin, je me dépêche, sur le quatrième point, la formulation me titille un peu, vous vous doutez bien, sur : « accélérer la coordination avec l'État », ce serait plutôt « accélérer la réponse qu'il pourrait nous accorder face à nos multiples sollicitations, voire harcèlement, que l'on peut lui faire ». Je me tiens à votre disposition pour que l'on puisse y travailler ensemble, y compris avec des collectifs d'habitants qui seraient en lien avec vous plutôt qu'avec moi, mais il n'y a pas de problèmes, je ne suis pas jalouse.

J'apprécie vraiment beaucoup que vous preniez ce sujet à cœur autant que moi, mais je ne peux pas le voter en l'état sur cette différence d'appréciation, d'orientation, que nous avons. Mais je pense que vous le comprendrez très bien. Je vous remercie.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Vous avez raison, en relisant le dernier point, il faut être totalement honnête, j'ai sûrement interverti, c'est plutôt dans l'autre sens, je suis assez d'accord avec vous. Il faut être honnête lorsque l'on fait une erreur, il faut le dire.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Dieu sait que Shirley travaille, et essaye de stimuler l'État pour que l'on puisse atterrir sur des lieux à Paris Centre pour l'hébergement des personnes à la rue. Tout cela reste sans réponse, sans financement, et la Ville continue à pallier, on a déjà des salles à Paris qui sont ouvertes dans le cadre du plan Grand Froid. Vous savez que c'est bien l'État qui a la main, et je pense que ce vœu doit être dirigé vers l'État, comme Shirley l'a fait lors du dernier Conseil de secteur, et non pas vers la Ville. J'appelle [COUPURE 02.40.50]

Nous passons au vote, s'il n'y a pas d'autres interventions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

***Après vote à main levée, le vœu est** adopté.*

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ainsi se conclut ce Conseil de secteur, bonne soirée à toutes et tous.

La séance est levée à 22 h 01.

Ariel WEIL Maire de Paris Centre	Raphaëlle RÉMY – LEULEU Secrétaire de séance